

Bilan économique 2022

Insee Conjoncture Bretagne n° 44

Juin 2023



Les différentes analyses de ce bilan économique régional de l'année 2022 ont été rédigées par l'Insee ainsi que par les partenaires suivants : la Banque de France, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), la Direction régionale des douanes, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). L'Insee Bretagne les remercie vivement de cette précieuse collaboration au service de l'information du public.



Coordination

Insee - Direction régionale de Bretagne

Contributions

Banque de France

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) de Bretagne

Direction régionale des douanes de Bretagne

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) de Bretagne

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Bretagne

Directeur de la publication

Éric Lesage

Rédactrice en chef

Marion Julien-Levantidis

Chef de projet

Jean-Marc Lardoux

Auteurs

Jules Baleyte (Insee)

Philippe Bonnafous (Douanes)

Muriel Cazenave (Insee)

Yoann Cheurfa (Banque de France)

Linda Deschamps (Draaf)

Camille Fontès-Rousseau (Dreal)

Jean-Marc Lardoux (Insee)

Jérémy Marquis (Insee)

Stéphane Moro (Dreets)

Agnès Palaric (Insee)

Maquette

Nathalie Noël

Bureau de presse

Christelle Marcault

02 99 29 34 90

ISSN 2416-9110

© Insee 2023

Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de mars à mai 2023. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Le champ d'étude par défaut est la France entière, sauf indication contraire.

Sommaire

Synthèse régionale	6
Malgré de forts vents contraires, l'économie bretonne garde le cap en 2022	
Contexte national	8
Confrontée à la persistance des restrictions sanitaires en Chine et à la guerre en Ukraine, l'économie mondiale a nettement ralenti en 2022	
Emploi salarié	10
20 000 emplois salariés supplémentaires en Bretagne en 2022	
Chômage et politiques de l'emploi	14
Stabilité du taux de chômage et nouvelle baisse du nombre de demandeurs d'emploi en 2022	
Démographie d'entreprises	16
Nouveau record des créations d'entreprises et forte hausse des défaillances	
Bilan annuel des entreprises	18
Après le rebond de 2021, l'économie s'est montrée résiliente en 2022	
Commerce extérieur	20
Un déficit commercial record	
Agriculture	22
Hausse historique des prix à la production et des intrants	
Construction	24
Les mises en chantier de logements neufs se maintiennent en 2022 mais les perspectives d'activité diminuent	
Tourisme	26
Une forte hausse de la fréquentation dans les campings	
Transports	28
Bilan mitigé pour les transports en 2022 : le trafic aérien amorce une reprise, les immatriculations de véhicules repartent à la baisse	
Définitions	30
Pour en savoir plus	36

Malgré de forts vents contraires, l'économie bretonne garde le cap en 2022

En 2021, la Bretagne a connu un net rebond de son activité économique faisant suite à la crise sanitaire du Covid-19. En 2022, l'économie bretonne confirme ce regain de vitalité malgré de forts vents contraires (vague épidémique du variant Omicron, guerre en Ukraine, contexte inflationniste, persistance de difficultés d'approvisionnement et de recrutement).

En 2022, 20 000 emplois nets sont créés en Bretagne et le taux de chômage se maintient à un niveau bas. L'activité augmente dans tous les grands secteurs et le nombre de créations d'entreprises n'a jamais été aussi élevé. Les productions agricoles sont fortement valorisées, la fréquentation touristique dépasse son niveau d'avant la crise sanitaire et le trafic passagers dans les aéroports poursuit son redressement.

Toutefois, l'économie bretonne présente également des points de fragilité : un déficit commercial record, des perspectives baissières d'activité dans la construction de logements neufs et une forte tension dans la construction automobile.

Une augmentation de l'activité dans tous les grands secteurs

Mesurée par le nombre d'heures rémunérées par les employeurs à leurs salariés, l'activité en Bretagne est pour chaque mois de l'année 2022 supérieure d'au moins 3 % à celle du même mois de 2019 ► **figure 1**. Cette hausse de l'activité mensuelle dans la région est également systématiquement plus forte que celle observée en France hors Mayotte. Tous les grands secteurs de l'économie bretonne participent à ce dynamisme, mais à des degrés divers ► **figure 2**. L'industrie, la construction, l'hébergement-restauration et les services principalement non marchands contribuent favorablement, mais la contribution majeure est le fait des autres services principalement marchands.

20 000 emplois salariés supplémentaires en Bretagne en 2022

Fin décembre 2022, la Bretagne compte près de 1 310 000 emplois salariés, soit 20 300 de plus que fin 2021. Après la forte augmentation de l'emploi observée en 2021 (+3,7 %), la hausse est plus faible en 2022 (+1,6 %) mais elle reste supérieure à celle observée en France hors Mayotte (+1,3 %).

Fin 2022, l'emploi breton se situe nettement au-dessus de son niveau d'avant-crise de fin 2019 (+5,8 % soit +71 600 emplois). En France, l'augmentation est moins marquée (+4,5 %).

Le tertiaire marchand, composé du commerce et des autres services, regroupe 584 400 salariés fin 2022, soit 44,6 % de l'ensemble des salariés bretons. En 2022, 13 000 emplois nets sont créés dans ce secteur en Bretagne, principalement dans les services aux entreprises et aux ménages. Entre fin 2019 et fin 2022, l'emploi tertiaire marchand augmente de 8,1 % (+44 000 emplois), plus qu'en France (+6,5 %).

Fin 2022, 183 300 salariés travaillent dans l'industrie en Bretagne, soit 14,0 %

de l'ensemble des emplois salariés de la région, une part un peu plus élevée qu'au niveau France (12,0 %). La croissance de l'emploi est modérée en 2022 (+1 600 emplois soit +0,9 %) en lien avec une baisse des effectifs hors intérim dans l'agroalimentaire. Toutefois, l'emploi dans l'industrie dépasse son niveau de fin 2019 de 3,9 % (+1,6 % en France).

Le secteur de la construction rassemble dans la région 82 300 salariés fin 2022. L'emploi s'y situe nettement au-dessus de son niveau de fin 2019 mais est au ralenti en 2022.

L'emploi poursuit sa progression en 2022 dans le tertiaire non marchand (432 100 salariés), tout comme dans l'agriculture (27 000 salariés).

Enfin, après une année 2021 de forte reprise (+12,0 %), l'emploi intérimaire a peu progressé en 2022. Ainsi, en fin d'année 2022, on dénombre 47 200 emplois intérimaires, soit 400 de plus qu'un an auparavant (+0,9 %). Cet effectif atteint toutefois un niveau historique. En baisse au premier semestre, l'emploi intérimaire a rebondi dans la deuxième moitié de l'année. Au niveau national, l'intérim est en repli de 1,2 % en un an.

Stabilité du taux de chômage et nouvelle baisse du nombre de demandeurs d'emploi en 2022

En Bretagne, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) se maintient tout au long de l'année 2022 autour de 5,8 % de la population active, taux le plus bas des régions françaises avec celui des Pays de la Loire (7,2 % au niveau national).

Le nombre d'inscrits à Pôle emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) diminue de 3,8 % en un an. Il s'établit à 242 540 personnes au 4^e trimestre 2022, soit 9 500 personnes de moins qu'au 4^e trimestre 2021. La baisse est prononcée (-7,7 %) parmi les demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A), alors que l'effectif de demandeurs d'emploi ayant une activité partielle (catégories B et C) reste quasi stable (+0,2 %).

Le recul de la demande d'emploi profite à toutes les catégories d'âge et aussi bien aux femmes qu'aux hommes. En repli conséquent sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée atteint son plus bas niveau depuis début 2015 (109 000). Fin 2022, 44,9 % des demandeurs d'emploi sont ainsi inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi.

Les entrées dans les dispositifs d'accompagnement des jeunes vers l'emploi poursuivent leur progression en 2022. Il en est de même pour les contrats en alternance avec une hausse de 13,3 % des contrats d'apprentissage.

Nouveau record des créations d'entreprises mais des défaillances en hausse

L'année 2022 marque un nouveau record avec 39 100 créations d'entreprises en Bretagne. Toutefois, le rythme des créations ralentit fortement (+2,4 % après +24,0 % en 2021). Les créations de sociétés connaissent la plus forte augmentation (+5,1 %). Les immatriculations de micro-entrepreneurs restent majoritaires et progressent toujours. La situation varie selon le secteur d'activité avec une forte hausse des créations dans l'industrie et, au contraire, une baisse dans le commerce et les transports.

Les défaillances d'entreprises sont en forte augmentation en un an (+59,4 %), une hausse entamée à l'automne 2021 suite à l'arrêt progressif des mesures de soutien aux entreprises qui avaient été mises en place pour limiter les conséquences des restrictions sanitaires. Elles restent cependant à un niveau inférieur à celui constaté avant la crise liée au Covid-19.

Une hausse du chiffre d'affaires dans tous les secteurs mais une évolution de l'investissement contrastée suivant les secteurs

Le chiffre d'affaires des entreprises augmente dans tous les grands secteurs d'activité, au-delà des prévisions émises par la Banque de France. Ces

progressions résultent notamment d'un effet prix, en répercussion de l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie.

Dans un environnement économique incertain, les investissements dans l'industrie ont toutefois bien moins progressé que ce qui était anticipé, en raison d'une part, d'un allongement des délais de livraison, et d'autre part, d'une dégradation des niveaux de rentabilité pour une part non négligeable d'entreprises. Il en est de même dans la construction avec une hausse de l'investissement très modérée, plus forte toutefois dans les travaux publics que dans le bâtiment. Un léger repli de l'investissement est par ailleurs observé dans les services marchands.

Une aggravation du déficit commercial

Le contexte international pèse sur le solde commercial de la région. Pourtant, avec 12,9 milliards d'euros dont 4,8 pour les seuls produits des industries agroalimentaires, les exportations restent très dynamiques, dépassant de 8,4 % leur valeur de 2019. Mais les importations totalisent 16,1 milliards d'euros, un niveau jamais atteint antérieurement, qui s'explique largement par le contexte de crise énergétique, aggravé par la dépréciation de l'euro face au dollar. Dans ce contexte inflationniste, les importations de biens manufacturés progressent dans la plupart des secteurs, tout particulièrement dans les domaines de la chimie, des produits pharmaceutiques et des produits destinés à l'alimentation animale.

Agriculture : une hausse historique des prix à la production et des intrants

L'année 2022 est marquée par les conséquences du conflit russo-ukrainien déclenché en février, avec des échanges extérieurs bouleversés et une inflation

galopante. Les prix des céréales sont en forte augmentation et l'envol du coût des intrants (aliments pour animaux, énergie et engrais) se renforce. Dans un contexte également marqué par une réduction des cheptels et une demande soutenue, les prix à la production de l'ensemble des produits animaux accélèrent fortement en 2022, sauf pour le lait bio et les œufs bio de consommation.

Les mises en chantier de logements neufs se maintiennent en 2022 mais les perspectives d'activité diminuent

Dans la région, les mises en chantier se stabilisent à un niveau soutenu par rapport à l'avant-crise (+26,1 %), tandis qu'elles sont en recul dans l'ensemble du pays (-4,2 %).

En revanche, après le fort rebond observé en 2021 au sortir de la crise sanitaire, les autorisations de construction de logements sont en baisse de 11,4 % en 2022. Toutefois, elles restent plus élevées qu'en 2019, avec une hausse (+19,9 %) plus marquée qu'en France (+7,1 %) sur cette période.

Les ventes de logements neufs par les promoteurs fléchissent de 18,4 % en 2022, après avoir rebondi de 21,0 % en 2021. La hausse des prix des appartements neufs se poursuit, atteignant 8,0 % sur un an et 19,5 % depuis 2019.

Une forte hausse de la fréquentation dans les campings

En 2022, l'activité touristique retrouve des couleurs. Le nombre de nuitées effectuées dans les hôtels (7,9 millions) s'est sensiblement rapproché du niveau de 2019. Encore nettement déficitaire sur les quatre premiers mois de l'année 2022, le nombre de nuitées enregistrées en Bretagne dépasse celui d'avant la crise sanitaire durant le mois de mai et en pleine saison estivale (juillet et août). C'est aussi le cas au niveau national.

Avec 13,6 millions de nuitées, la fréquentation dans les campings a fortement augmenté pour dépasser de plus de 12 % le niveau observé en 2019. Le nombre de nuitées dans les autres hébergements collectifs touristiques progresse également, dépassant de près de 6 % le niveau atteint en 2019.

Après une forte baisse durant les années 2020 et 2021, la clientèle résidant à l'étranger est de retour en 2022, sans toutefois retrouver la part qu'elle occupait dans l'ensemble de la clientèle avant la crise.

Le trafic aérien amorce une reprise, les immatriculations de véhicules repartent à la baisse

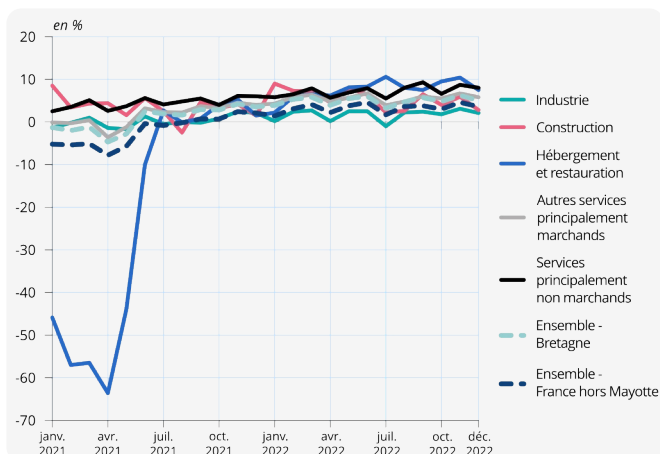
En 2022, le trafic aérien poursuit son redressement après deux années marquées par la crise sanitaire. Le nombre de passagers enregistrés dans les aéroports de Bretagne progresse de 37,8 % par rapport à 2021, mais reste moindre qu'en 2019.

Le contexte demeure difficile pour les constructeurs automobiles, du fait des problèmes d'approvisionnement persistants à l'échelle mondiale. Les immatriculations de véhicules neufs amorcent une nouvelle baisse après s'être stabilisées en 2021. Elles reculent de 11,1 % en 2022 et de 27,1 % par rapport à leur niveau d'avant-crise. La transformation du parc automobile se poursuit : en 2022, les voitures à motorisations alternatives représentent le quart des ventes de voitures neuves, comparé à 3 % en 2019.

Enfin, avec 15,7 milliards de tonnes-kilomètres en 2022, le transport routier de marchandises poursuit son repli entamé au début de la crise sanitaire. Il est en baisse de 3,9 % en un an et de 14,4 % en trois ans. ●

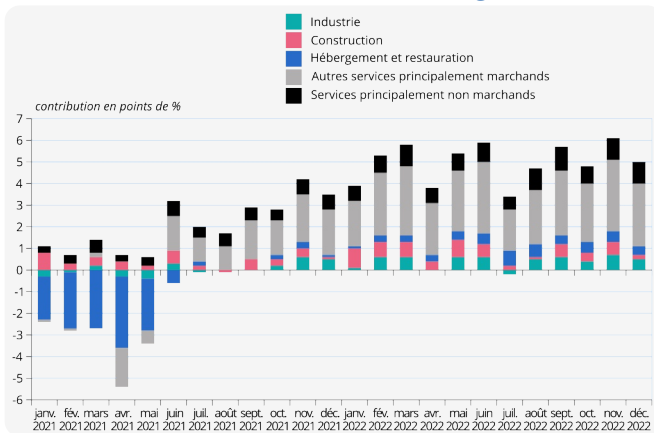
Auteur : Jean-Marc Lardoux (Insee)

► 1. Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année 2019 - Bretagne



Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.
Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

► 2. Contributions sectorielles mensuelles à l'évolution des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année 2019 - Bretagne



Notes : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré. Une évolution peut être décomposée en la somme des contributions de ses différentes composantes, positives ou négatives. Ici, l'évolution des heures rémunérées par rapport à 2019 est décomposée selon ses contributions sectorielles. La somme de ces contributions (en points de pourcentage) correspond à l'évolution totale (en pourcent).
Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

Confrontée à la persistance des restrictions sanitaires en Chine et à la guerre en Ukraine, l'économie mondiale a nettement ralenti en 2022

Au cours de l'année 2022, l'économie mondiale a été confrontée à de multiples contraintes, expliquant de fait le fort ralentissement de l'activité au fil des trimestres dans les principales économies ► **figure 1**. En premier lieu, la contrainte sanitaire a continué de peser sur l'activité mondiale : ce fut le cas en Europe au premier trimestre en raison de la vague épidémique liée au variant Omicron, mais aussi et principalement en Chine où, en conséquence de la stratégie « zéro-Covid », des confinements drastiques ont été imposés au cours de l'année, avant la levée complète des restrictions début décembre. De plus, le déclenchement de la guerre en Ukraine, fin février, a accentué le renchérissement des matières premières, notamment énergétiques, et fait craindre de

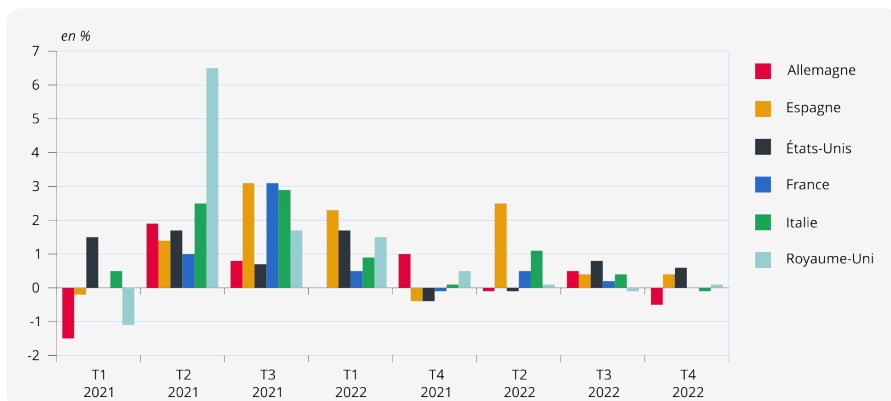
nouvelles difficultés d'approvisionnement en Europe. La production manufacturière européenne a toutefois plutôt résisté au renchérissement des intrants énergétiques, avec un recul concentré sur les branches les plus énergointensives.

Les progressions du PIB enregistrées sur l'ensemble de l'année 2022 (de +1,9 % en Allemagne à +5,5 % en Espagne pour les principales économies européennes, +2,1 % aux États-Unis et +3,0 % en Chine) s'expliquent ainsi en grande partie par les acquis de croissance¹ élevés à la fin 2021, résultant du rattrapage post-covid au cours de l'année 2021.

En France, le PIB a augmenté de 2,5 %, après +6,4 % en 2021. Cette croissance ne dépasse l'acquis de croissance à fin

2021 que de 0,4 point : en trimestriel, le niveau du PIB au quatrième trimestre 2022 est à peine supérieur au niveau du quatrième trimestre 2021. Si la production manufacturière a résisté aux difficultés d'approvisionnement et au renchérissement des intrants, avec une activité en hausse de 1,0 % en moyenne sur l'année, celle de la construction, également soumise à de fortes difficultés de recrutement, a diminué de 0,2 %. En outre, la production d'électricité a été fortement pénalisée par de nombreuses maintenances de centrales nucléaires : l'activité de la branche « énergie, eau, déchets » a ainsi diminué de 10,3 % en 2022 par rapport à 2021, contribuant pour -0,3 point à l'évolution totale de l'activité. Les services marchands, qui étaient restés affectés en 2021 par des restrictions sanitaires, ont bénéficié d'un potentiel de rattrapage important et ont crû de 4,5 % sur l'année.

► 1. Variations trimestrielles du PIB dans les principales économies



Dernier point : quatrième trimestre 2022, données arrêtées au 30 mai 2023.
Lecture : au quatrième trimestre 2022, le PIB des États-Unis a progressé de 0,6 %.
Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, BEA, NBSC.

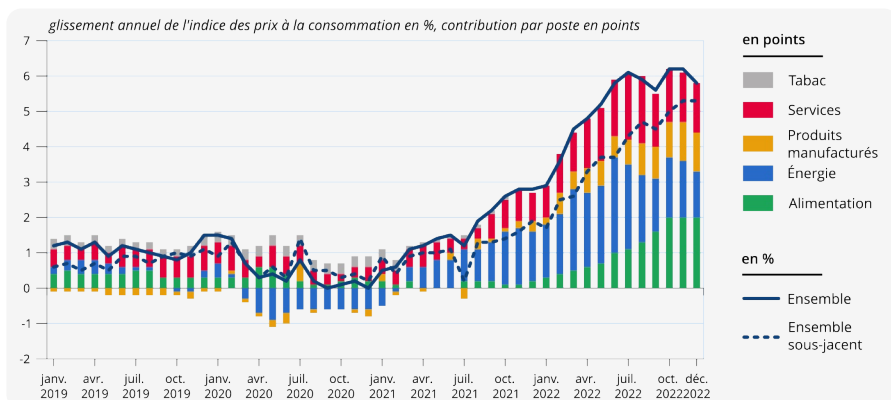
L'inflation, en forte augmentation, a rogné le pouvoir d'achat des ménages

Le contexte géopolitique a ainsi amplifié les tensions inflationnistes déjà présentes en 2021 à la suite de la reprise post-Covid. Les prix ont ainsi atteint en 2022 des niveaux très élevés dans les économies occidentales. L'inflation, en glissement annuel, s'est élevée jusqu'à 9,1 % aux États-Unis (en juin), 11,1 % au Royaume-Uni (en octobre) et 12,6 % en Italie (en novembre). En France, l'inflation se situait à 2,9 % sur un an en janvier 2022, tirée par les prix de l'énergie. Elle s'est progressivement hissée à environ 6 % sur un an en fin d'année, avec une diffusion à l'ensemble des produits de consommation, en particulier alimentaires ► **figure 2**.

Dans ce contexte de forte inflation, de nombreuses mesures ont été prises, pour en atténuer les effets sur les ménages, en tempérant les hausses de prix (bouclier tarifaire sur le prix du gaz et de l'électricité, remise à la pompe sur les carburants) mais aussi en soutenant leur revenu (revalorisations anticipées de nombreuses prestations, suppression de la redevance audiovisuelle, aide exceptionnelle de rentrée scolaire). Au total, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages a été quasi stable en moyenne 2022, soit +0,2 % ► **figure 3**, après +2,6 % en 2021. Le pouvoir d'achat par unité de consommation, qui tient compte des effets démographiques, a quant à lui légèrement diminué en 2022 (-0,4 %).

Pourtant, l'emploi salarié est resté dynamique et a connu un ralentissement

► 2. Inflation en France et contributions par poste



Lecture : en décembre 2022, les prix à la consommation ont augmenté de 5,9 % par rapport à décembre 2021 ; l'alimentation a contribué à cette hausse à hauteur de 2,0 points.
Source : Insee.

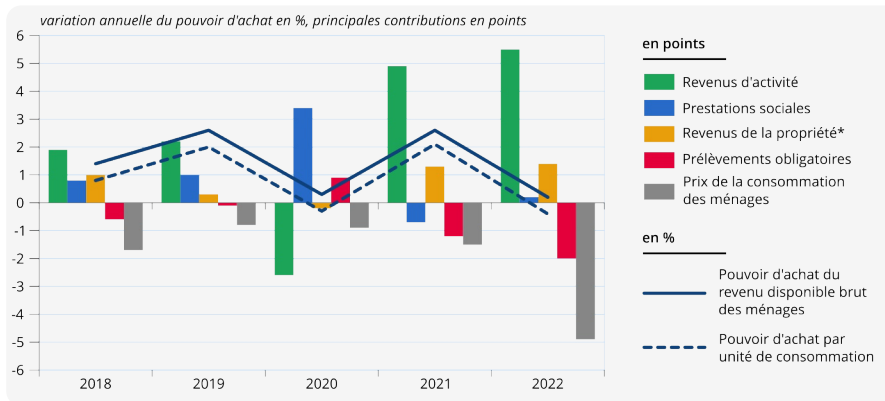
moins marqué que l'activité économique, avec +337 000 emplois en fin d'année 2022 par rapport à la fin d'année 2021 (soit une hausse de 1,3 % entre fin 2021 et fin 2022). L'emploi salarié dépassait ainsi fin décembre 2022 de 4,5 % son niveau d'avant la crise sanitaire, soit près de 1,2 million d'emplois supplémentaires dont un tiers en contrat d'alternance. Ces créations d'emplois sont surtout concentrées dans le tertiaire marchand (+820 000 emplois fin 2022 par rapport à fin 2019), la construction (+115 000) et le tertiaire non-marchand (+161 000). Ce dynamisme de l'emploi salarié a soutenu le pouvoir d'achat des ménages par le biais des revenus d'activité. Le taux de chômage² a diminué de 0,3 point entre fin 2021 et fin 2022, après une baisse de 0,7 point l'année précédente. Il a ainsi atteint 7,1 %, son plus bas niveau depuis le premier trimestre 2008 (si on excepte le recul ponctuel en « trompe-l'œil »³ du deuxième trimestre 2020, pendant le premier confinement).

La demande intérieure a fortement ralenti, dans un contexte d'atonie du pouvoir d'achat et de resserrement des politiques monétaires

Dans un contexte de forte inflation et de quasi-stabilité du pouvoir d'achat, la consommation des ménages a fortement ralenti au cours de l'année 2022, jusqu'à se replier fortement au quatrième trimestre. Elle n'a ainsi augmenté que de 2,1 % en 2022, malgré des effets d'acquis importants fin 2021. Les baisses de consommation se sont concentrées dans les produits les plus soumis à l'inflation, c'est-à-dire l'alimentaire et l'énergie. Le taux d'épargne des ménages s'est établi à 17,5 % en moyenne annuelle 2022, soit 2,5 points au-dessus de son niveau moyen de 2019.

En réponse à la hausse de l'inflation, les principales banques centrales, dont la Banque centrale européenne à partir de l'été 2022, ont procédé à un resserrement rapide des politiques monétaires, entraînant une augmentation du coût du crédit pesant sur l'investissement des entreprises comme des ménages. Ce dernier a ainsi diminué de 1,3 % en 2022 par rapport à 2021. L'investissement des entreprises, quant à lui, a résisté, avec une croissance annuelle de 3,8 % : outre le dynamisme persistant de l'investissement en services informatiques, l'allègement des difficultés d'approvisionnement pour la fabrication de matériels de transport, en milieu d'année, a permis un rattrapage de l'investissement en produits manufacturés. De plus, le taux de marge des sociétés non financières s'est situé, en moyenne sur 2022, à 31,7 % de leur valeur ajoutée, soit un niveau proche de l'année 2018, préservant leur capacité à investir malgré les fortes tensions inflationnistes. Cela représente cependant une baisse du taux de marge de 2,2 points par rapport à 2021, avec la

► 3. Variations annuelles du pouvoir d'achat et contributions de ses principales composantes

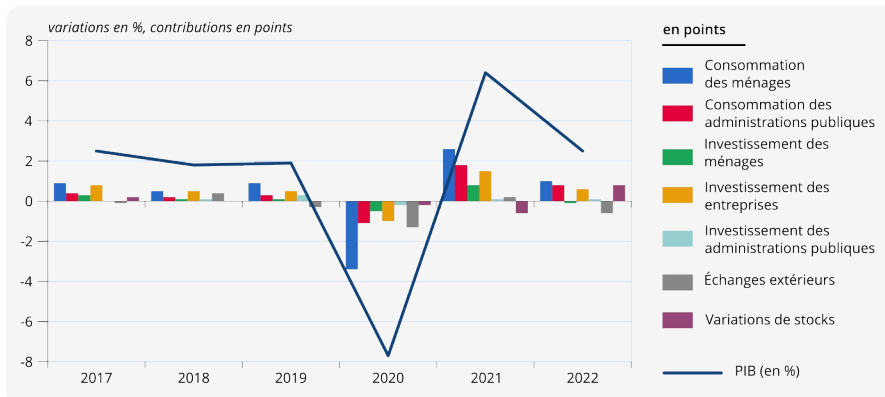


* dont excédent brut d'exploitation des ménages purs.

Lecture : en 2022, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages a augmenté de 0,2 % ; les revenus d'activité ont contribué à cette croissance à hauteur de 5,5 points.

Source : Insee.

► 4. Variations annuelles du PIB et contribution des principaux postes de la demande



Note : les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

Lecture : en 2022, le PIB a augmenté de 2,5 % ; la consommation privée des ménages a contribué à cette croissance à hauteur de 1,0 point.

Source : Insee.

fin du recours massif à l'activité partielle et du versement du Fonds de solidarité.

La demande intérieure finale a ralenti en France mais aussi dans le reste de la zone euro, tandis que les confinements en Chine pénalisaient ses échanges commerciaux et flux touristiques. La demande mondiale adressée à la France a ainsi pesé sur les exportations françaises en volume, dont la croissance de 7,2 % en 2022 masque un ralentissement quasi continu au fil des trimestres. Les importations, de leur côté, ont davantage augmenté que la demande intérieure (+8,7 % en 2022, après +9,2 % en 2021) : la baisse de production nationale d'électricité s'est traduite par des importations équivalentes. Le commerce extérieur a ainsi contribué négativement, à hauteur de -0,6 point à la croissance du PIB

► **figure 4.** La consommation comme l'investissement des administrations publiques ont ralenti en 2022, l'année 2021 ayant été marquée par la reprise consécutive aux confinements de 2020

mais également par l'essor des dépenses de vaccination. La consommation des administrations publiques a ainsi augmenté de 2,9 % en 2022, et leur investissement de 1,5 %.

Auteurs :

Jules Baleyte, Jérémy Marquis (Insee)

1 - L'acquis de croissance du PIB pour 2022 fin 2021 correspond au taux de croissance du PIB entre 2021 et 2022 que l'on obtiendrait si le PIB demeurait jusqu'à la fin de l'année 2022 au niveau du dernier trimestre de 2021.

2 - Les chiffres qui suivent sont issus de la publication du taux de chômage du premier trimestre 2023, en date du 17 mai 2023. Dans le chapitre sur le chômage et les politiques de l'emploi, les données utilisées sont celles de la publication du 14 février 2023.

3 - Les confinements ont rendu difficiles les démarches de recherche active d'emploi, ce qui influe sur la mesure du taux de chômage : en effet, un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus, sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines, et qui a effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi.

20 000 emplois salariés supplémentaires en Bretagne en 2022

En 2022, l'emploi salarié en Bretagne poursuit sa croissance mais à un rythme moins soutenu qu'en 2021. La hausse annuelle est portée par le secteur tertiaire marchand grâce au dynamisme des services aux entreprises et aux ménages. L'intérim a peu progressé en 2022, dans un contexte de baisse au niveau national. L'augmentation de l'emploi dans la construction reste plus élevée qu'en France. Le tertiaire non marchand et l'industrie progressent modérément.

En 2022, la progression de l'emploi breton subit un net ralentissement

Fin décembre 2022, la Bretagne compte près de 1 310 000 **emplois salariés**, soit 20 300 de plus que fin 2021. Après la forte augmentation observée en 2021 (+3,7 %), la hausse est plus faible en 2022 (+1,6 %) mais elle reste supérieure à celle observée en France hors Mayotte (+1,3 %) ► **figure 1**. En 2022, la Bretagne se positionne au septième rang des régions françaises ayant les plus fortes augmentations de l'emploi salarié, derrière la Guyane, la Guadeloupe, La Réunion, la Martinique, l'Île-de-France et la Corse ► **figure 2**.

À l'échelle des départements bretons, la hausse de l'emploi en 2022 est plus prononcée en Ille-et-Vilaine (+2,1 %) et dans le Morbihan (+1,9 %). En revanche, l'emploi augmente au même rythme qu'en France dans le Finistère (+1,3 %) et sa progression est plus limitée dans les Côtes-d'Armor (+0,6 %) ► **figure 3**.

Fin 2022, l'emploi breton se situe nettement au-dessus de son niveau d'avant-crise de fin 2019 (+5,8 %, soit +71 600 emplois), grâce à la forte hausse observée en trois ans dans le Morbihan (+6,6 %) et en Ille-et-Vilaine (+6,5 %). En France, l'augmentation est moins marquée (+4,5 %).

1 600 emplois supplémentaires dans l'industrie en 2022

Fin 2022, 183 300 salariés travaillent dans l'industrie en Bretagne. Le secteur industriel emploie ainsi 14,0 % de l'ensemble des salariés bretons, une part un peu plus élevée que celle observée en France (12,0 %). Fin décembre 2022, l'emploi industriel dépasse son niveau de fin 2019 de 3,9 % en Bretagne (+1,6 % en France). Cependant, la croissance des emplois est modérée en 2022 (+0,9 %), après avoir fortement augmenté en 2021 (+2,6 %) ► **figure 4**. Au niveau national, la hausse en 2022 est quasi identique à celle observée un an plus tôt (+1,2 %).

En 2022, près des deux tiers des 1 600 emplois industriels supplémentaires se situent dans le Morbihan (+2,3 %). Dans le Finistère, l'emploi industriel progresse au même rythme que dans la région (+0,9 %), tandis qu'il augmente moins vite en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-d'Armor (+0,2 %).

L'**agroalimentaire** représente en Bretagne un peu plus de 40 % des emplois industriels. C'est le seul sous-secteur de l'industrie à présenter une baisse des effectifs en 2022 dans la région, alors que l'emploi y est en hausse au niveau national (+0,6 %) ► **figure 5**. Après une augmentation de 2,4 % en 2021, l'emploi dans les industries agroalimentaires bretonnes diminue en effet de 0,3 % en douze mois (-200 emplois). La baisse est la plus importante dans le Finistère et en Ille-et-Vilaine (respectivement -1,1 % et -0,9 %), ce qui peut être révélateur de difficultés de recrutement dans la filière. En revanche, l'emploi augmente de 0,9 % dans le Morbihan, tandis qu'il est stable dans les Côtes-d'Armor.

Dans la **fabrication de biens d'équipement**, l'emploi est en hausse de 3,0 % en 2022 (+1,9 % en France). Près de la moitié des 600 emplois supplémentaires de ce sous-secteur s'observent dans le Finistère, où le groupe Thalès implanté à Brest augmente fortement ses recrutements.

La hausse de l'emploi dans le sous-secteur de l'**énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage** est plus élevée en Bretagne (2,8 % soit +400 emplois) qu'en France (+1,7 %).

Dans la **fabrication de matériels de transport**, après deux années de baisse, l'emploi se redresse fortement en 2022 (+3,4 %), nettement plus qu'au niveau national (+0,6 %). Dans le Morbihan, la hausse de 10,8 % s'explique notamment par le dynamisme de l'entreprise Naval Group. Inversement, l'Ille-et-Vilaine perd 300 emplois dans ce sous-secteur (-5,5 %), sous l'effet notamment de la

pénurie mondiale de semi-conducteurs qui a conduit l'usine Stellantis du site de Rennes-La Janais à interrompre sa production plusieurs fois en 2022.

Dans les **autres branches industrielles**, l'emploi augmente faiblement (+0,7 % après +3,5 % en 2021), alors qu'il poursuit sa progression en France (+1,2 % après +0,9 %).

Une moindre augmentation des emplois dans la construction en 2022

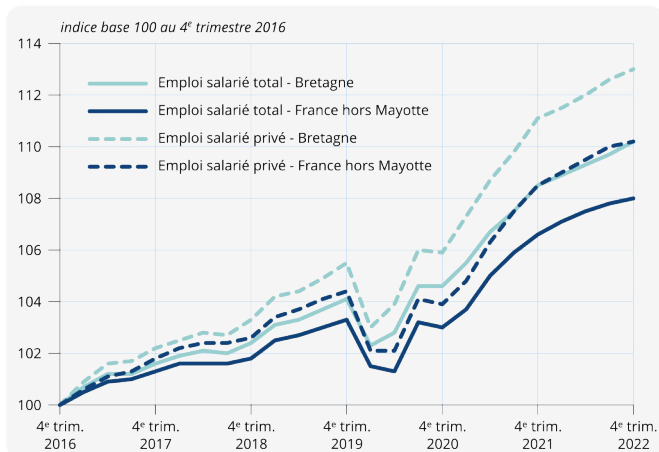
La construction rassemble en Bretagne 82 300 salariés fin 2022, ce qui représente 6,3 % de l'ensemble des salariés bretons ; cette part est légèrement plus élevée que celle observée en France (5,9 %). L'emploi dans la construction se situe nettement au-dessus de son niveau de fin 2019 dans la région (+10,3 % soit +7 700 emplois), davantage qu'en France (+7,8 %).

Cependant, entre fin 2021 et fin 2022, l'emploi ralentit dans la construction (+1,7 % après +4,4 % en 2021), comme en France (+0,7 % après +3,3 %). Les Côtes-d'Armor (+2,1 %) et le Morbihan (+2,0 %) portent la moitié des 1 400 créations nettes d'emplois en 2022. L'augmentation dans le Finistère est identique à celle de la région, tandis qu'en l'Ille-et-Vilaine, elle est légèrement inférieure (+1,4 %).

Le tertiaire marchand est porté en particulier par les services aux entreprises et aux ménages

Le tertiaire marchand, composé du commerce et des services marchands, regroupe en Bretagne 584 400 salariés fin 2022. Il représente 44,6 % de l'ensemble des salariés bretons, une part moins élevée que celle observée en France (49,6 %). Entre fin 2019 et fin 2022, l'emploi dans le tertiaire marchand augmente de 8,1 % en Bretagne (+44 000 emplois), plus qu'en France (+6,5 %).

► 1. Évolution trimestrielle de l'emploi salarié

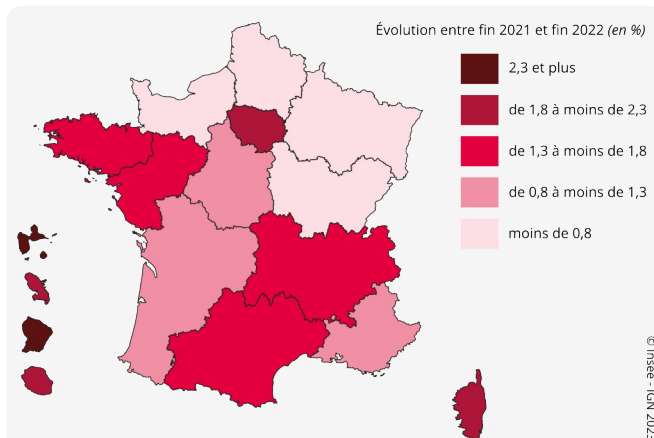


Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 2. Évolution régionale de l'emploi salarié total



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Lecture : les bornes comprennent une limite correspondant à l'évolution au niveau national (+1,3 % entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022), ce qui permet de visualiser si les régions ont évolué plus ou moins vite comparativement au niveau national.

Champ : emploi salarié total ; France hors Mayotte.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 3. Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité - Bretagne

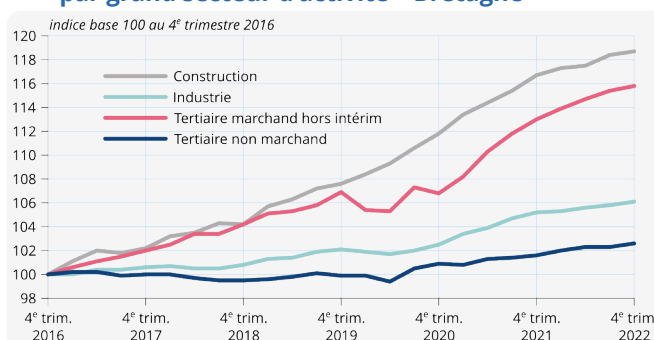
	Emploi au 31/12/2022 (en milliers)	Évolution entre fin 2021 et fin 2022							Évolution entre fin 2019 et fin 2022
		Agri-culture	Indus-trie	Construc-tion	Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	Total	
Côtes-d'Armor	207,3	2,3	0,2	2,1	0,9	-3,5	-0,2	0,6	4,2
Finistère	344,7	0,3	0,9	1,7	1,7	-5,3	0,9	1,3	5,0
Ile-et-Vilaine	482,6	2,6	0,2	1,4	3,0	4,6	1,5	2,1	6,5
Morbihan	275,0	0,1	2,3	2,0	2,6	5,1	0,9	1,9	6,6
Bretagne	1 309,6	1,3	0,9	1,7	2,3	0,9	0,9	1,6	5,8

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 4. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité - Bretagne



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 5. Emploi salarié total par secteur d'activité - Bretagne

	Emploi au 31/12/2022 (en milliers)	Évolution entre fin 2021 et fin 2022		Évolution entre fin 2019 et fin 2022		Évolution annuelle moyenne entre fin 2016 et fin 2021 ¹	
		Bretagne	France hors Mayotte	Bretagne	France hors Mayotte	Bretagne	France hors Mayotte
Agriculture	27,5	1,3	1,4	8,0	5,8	2,1	2,1
Industrie	183,3	0,9	1,2	3,9	1,6	1,0	0,3
Industrie agroalimentaire	75,7	-0,3	0,6	2,9	6,0	1,3	1,8
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	13,9	2,8	1,7	6,8	4,0	0,7	0,6
Biens d'équipement	20,0	3,0	1,9	3,8	0,6	0,7	0,0
Matériels de transport	11,5	3,4	0,6	1,5	-3,6	-1,4	-0,8
Autres branches industrielles	62,2	0,7	1,2	5,1	0,6	1,3	0,0
Construction	82,3	1,7	0,7	10,3	7,8	3,1	3,0
Tertiaire marchand	584,4	2,3	2,0	8,1	6,5	2,7	2,0
Commerce	165,3	0,8	0,7	6,3	5,5	1,9	1,5
Transports	61,7	0,3	0,7	0,6	1,8	1,0	1,0
Hébergement - restauration	53,8	4,3	4,7	8,1	7,3	3,2	2,5
Information - communication	34,6	5,2	5,3	14,4	13,1	3,4	3,5
Services financiers	36,5	2,2	2,1	5,9	4,8	1,3	0,9
Services immobiliers	10,2	2,8	0,0	16,0	3,3	5,2	1,5
Services aux entreprises hors intérim	113,9	2,9	2,8	11,5	8,4	4,3	2,7
Intérim	47,2	0,9	-1,2	6,4	4,7	4,9	3,7
Services aux ménages	61,2	4,7	2,7	13,5	8,5	1,8	0,9
Tertiaire non marchand	432,1	0,9	0,3	2,6	2,0	0,3	0,3
Total	1 309,6	1,6	1,3	5,8	4,5	1,6	1,3

1 - Évolution qui aurait été observée pour l'emploi salarié total du secteur pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Emploi salarié

En 2022, 13 000 emplois nets sont créés dans ce secteur en Bretagne, soit une augmentation plus faible qu'en 2021 (+2,3 %, après +6,3 %). Ce ralentissement s'observe également en France (+2,0 % en 2022 après +5,9 % en 2021). L'Ille-et-Vilaine (+3,0 %) et le Morbihan (+2,6 %) contribuent le plus à la progression de l'emploi dans ce secteur. Le Finistère (+1,7 %) et les Côtes-d'Armor (+0,9 %) sont pénalisés en partie par leur composante intérimaire (respectivement -5,3 % et -3,5 %) ► **encadré**.

Par sous-secteur, les **services aux entreprises hors intérim** (+2,9 %) contribuent le plus à la hausse du tertiaire marchand en un an, avec près de 3 300 emplois supplémentaires en Bretagne (+2,8 % en France). La hausse est nettement plus forte dans le Morbihan (+4,1 %) que dans les trois autres départements.

Dans les **services aux ménages**, l'emploi augmente de 4,7 % en 2022 (+2 800 emplois). Même si cette croissance est deux fois moins élevée qu'en 2021 (+9,6 %), elle reste supérieure à celle de la France (+2,7 %). Cette hausse s'observe particulièrement dans le Finistère (+6,1 %) et le Morbihan (+5,3 %).

Après l'effondrement de l'emploi dans **l'hébergement et la restauration** en 2020 (-5 500 emplois), le redressement entamé en 2021 se poursuit en Bretagne. En 2022, l'augmentation s'élève à 4,3 % (soit +2 200 emplois), un peu moins prononcée qu'en France (+4,7 %). La hausse est plus forte dans les Côtes-d'Armor (+7,4 % avec 500 emplois supplémentaires) ainsi qu'en Ille-et-Vilaine (+5,6 % avec +1 000 emplois).

Dans **l'information et la communication**, l'emploi croît de 5,2 % en un an en Bretagne (+1 700), comme en France (+5,3 %). L'Ille-et-Vilaine porte la hausse avec 1 500 emplois créés (+6,5 %), tandis que dans les Côtes-d'Armor, le nombre d'emplois baisse de 0,9 %.

Le **commerce** regroupe 28,3 % des emplois du tertiaire marchand dans la région et gagne 1 300 emplois en 2022. Néanmoins, cette hausse de 0,8 % en 2022 est bien inférieure à celle de 2021 (+4,6 %), comme au niveau national (+0,7 % après +4,3 %). Tous les départements bretons sont concernés par ce ralentissement, de +0,6 % dans le Morbihan à +1,0 % en Ille-et-Vilaine.

En 2022, les **services financiers** progressent quasiment au même rythme qu'en France (respectivement +2,2 % et +2,1 %). Dans les **services immobiliers**, l'emploi augmente de 2,8 % alors qu'au niveau national, il est stable.

Enfin, le sous-secteur des **transports** contribue peu à la hausse de l'emploi dans le tertiaire marchand en Bretagne. Il progresse de 0,3 %, plus faiblement qu'en France (+0,7 %).

L'emploi dans le tertiaire non marchand poursuit sa progression en 2022

En 2022, l'emploi salarié dans le secteur tertiaire non marchand¹ totalise 432 100 emplois salariés en Bretagne. Fin 2022, il dépasse de 2,6 % son niveau de fin 2019 dans la région (+11 000 emplois). En France, cette hausse est moins prononcée (+2,0 %).

Entre fin 2021 et fin 2022, l'emploi dans le secteur tertiaire non marchand progresse de 0,9 % (+3 700 emplois), plus qu'en France (+0,3 %). Les sous-secteurs du social (+1,7 % soit +1 800 emplois) et de l'enseignement (+1,3 % soit +1 200) contribuent fortement à cette augmentation. À l'échelle des départements, la hausse de l'emploi est très soutenue en Ille-et-Vilaine (+1,5 %). Elle est égale à celle de la région dans le Morbihan et dans le Finistère. En revanche, le nombre d'emplois diminue de 0,2 % dans les Côtes-d'Armor, pénalisé par la baisse de 1,6 % dans l'administration publique.

Dans l'agriculture, l'emploi augmente au même rythme qu'en France

Fin 2022, l'agriculture rassemble en Bretagne 27 500 salariés, soit 2,1 % de l'ensemble des salariés bretons, une part plus importante que celle observée en France (1,2 %). L'emploi dans le secteur agricole breton se situe nettement au-dessus de son niveau de fin 2019 (+8,0 % soit +2 000 emplois), plus qu'au niveau national (+5,8 %).

En 2022, l'augmentation de l'emploi est inférieure à celle observée un an plus tôt (+1,3 % après +3,8 %), comme en France (+1,4 % après +2,3 %). Les 350 créations nettes d'emplois en 2022 se situent principalement en Ille-et-Vilaine (+2,6 %) et dans les Côtes-d'Armor (+2,3 %). Le Finistère et le Morbihan présentent une faible hausse (respectivement +0,3 % et +0,1 %). ●

Auteurs :

Agnès Palaric (Insee), Stéphane Moro (Dreets)

¹ - Ce secteur comprend l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Méthodologie

Par rapport au bilan économique publié en 2022, les estimations trimestrielles d'emploi (ETE) sont révisées sur le passé à partir de l'année 2020 : elles ont été calées sur les estimations annuelles d'emploi de fin 2020, elles-mêmes révisées en janvier 2023, avec pour principal impact de réhausser le niveau de l'emploi salarié en 2020 (voir l'*Insee Focus* n° 288 « En 2021, l'emploi augmente de façon inédite » et la note méthodologique des ETE sur [insee.fr](https://www.insee.fr)). Par ailleurs, les séries sur l'alternance dans le secteur privé ont été révisées, en raison notamment d'une nouvelle correction des variations saisonnières, avec pour conséquence une légère révision de la dynamique infra-annuelle de l'emploi salarié privé depuis 2020.

Avertissement

Dans cette publication, le concept d'emploi se réfère aux critères du Bureau international du travail (BIT). Sont comprises dans l'emploi à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en chômage partiel et en arrêt maladie).

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) a pu transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations ont été réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. En particulier, au troisième trimestre 2022, une bascule vers la source DSN a été opérée pour la fonction publique de l'État. Ce changement de source a pu entraîner une rupture de la saisonnalité de la mesure de l'emploi public ; les ruptures les plus nettes ont été neutralisées, mais certaines moins évidentes et plus légères peuvent subsister.

L'intérim en 2022 : une hausse modérée et concentrée dans quelques secteurs de l'industrie

L'évolution de l'activité intérimaire est sensible aux variations de l'activité économique. Ainsi, même s'il ne représente que 3,6 % de l'emploi salarié total à la fin de l'année 2022 en Bretagne, l'intérim constitue un indicateur avancé de l'emploi. Lors d'opérations de réduction d'effectifs salariés, les postes des intérimaires sont en général les premiers supprimés. Inversement, dans un contexte de reprise de l'activité, les entreprises recourent souvent à l'intérim avant des phases éventuelles de recrutement.

Après une année 2021 de forte reprise (+12,0 %), l'emploi intérimaire progresse peu en 2022. Ainsi, en fin d'année 2022, on dénombre 47 210 emplois intérimaires, soit 410 de plus qu'un an auparavant (+0,9 %). Cet effectif atteint toutefois un niveau historique. En baisse de 2,7 % au premier semestre, l'emploi intérimaire rebondit dans la deuxième moitié de l'année (+3,7 %) ► **figure 6**. Au niveau national, on enregistre un tassement de 1,2 % en un an. Mesuré en équivalent temps plein (ETP) et en moyenne sur l'année 2022, le volume de l'activité intérimaire progresse de 5,1 % et dépasse son niveau de 2019.

La faible hausse de l'intérim en 2022 contribue peu à l'évolution totale du nombre d'emplois salariés dans la région. Ainsi, le nombre d'emplois augmente de 1,6 % en un an, avec ou sans l'intérim ► **figure 7**.

Globalement, la faible hausse de l'intérim dans l'industrie (+0,3 %) modifie peu le gain enregistré pour les emplois directs dans le secteur (+0,9 %) : l'évolution de l'emploi total (emplois directs et intérimaires) s'établit ainsi à +0,8 %. Au sein des grands secteurs industriels, le nombre d'intérimaires diminue fortement dans la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques (-7,1 %), ramenant la hausse des emplois de ce secteur de 3,0 % pour les seuls emplois directs à 2,2 %. De même, l'intérim chute de 10,0 % dans la fabrication d'autres produits industriels ; la petite augmentation

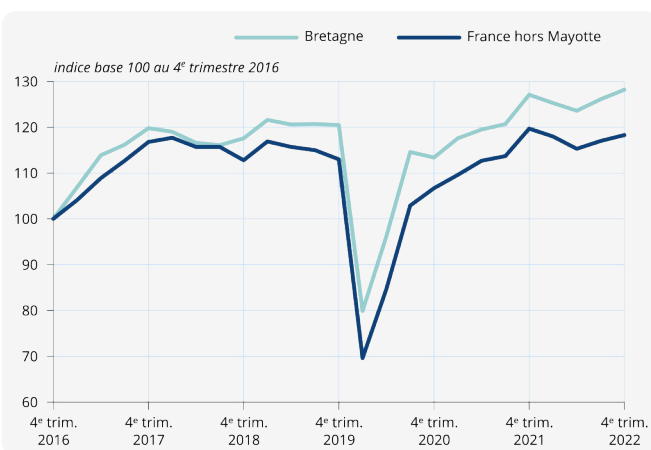
observée pour l'emploi direct (+0,7 %) s'en trouve effacée pour l'emploi incluant l'intérim (-0,3 %). À l'inverse, le gain d'emplois intérimaires dans l'industrie agroalimentaire (+3,5 %), industrie qui concentre près de trois intérimaires sur dix, permet à ce secteur d'afficher un bilan positif (-0,3 % sans l'intérim, +0,3 % avec). Dans la fabrication de matériels de transport, la hausse de l'emploi intérimaire renforce celle de l'emploi direct (+3,3 %), l'emploi total augmentant ainsi de 7,2 %.

Le nombre d'intérimaires est stable dans la **construction** et a peu d'effet sur la croissance de l'emploi total dans ce secteur.

Dans le secteur **tertiaire marchand**, le recours à l'intérim est plus limité. La faible hausse de l'emploi intérimaire (+0,8 %) n'a pas d'effet au final sur celle de l'emploi (+2,4 %). L'impact de la hausse du nombre d'intérimaires est toutefois notable dans l'hébergement et restauration : alors que l'emploi direct progresse de 4,3 %, le gain s'établit à 4,7 % en comptabilisant l'intérim.

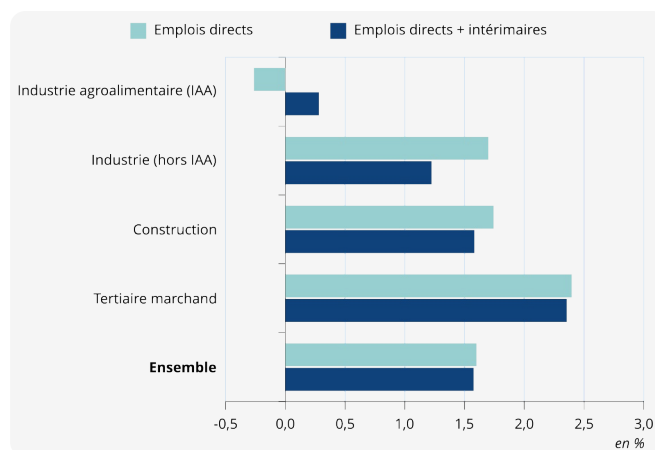
L'évolution de l'emploi intérimaire dans les départements bretons est contrastée. Tandis que les Côtes-d'Armor et le Finistère enregistrent des baisses respectives de 3,5 % et 5,3 %, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan voient leur nombre d'intérimaires grimper de 4,6 % et 5,1 %. Ces évolutions opposées s'expliquent en partie par celle de l'emploi intérimaire dans l'industrie. Le recul y est marqué dans les deux premiers départements (-5,3 % dans les Côtes-d'Armor, -9,0 % dans le Finistère) et concerne tous les grands secteurs industriels. L'industrie représente près de 90 % de la baisse totale du nombre d'intérimaires dans ces départements. À l'inverse, plus de la moitié de la hausse de l'effectif intérimaire en Ille-et-Vilaine provient de l'industrie (+6,7 %), et principalement de la fabrication de matériels de transport. Dans le Morbihan, l'industrie agroalimentaire porte la hausse de l'emploi intérimaire.

► 6. Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.
Champ : emploi intérimaire.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 7. Évolution de l'emploi salarié total et dans les principaux secteurs ayant recours à l'intérim en Bretagne entre fin 2021 et fin 2022



Note : les intérimaires sont affectés au secteur dans lequel ils effectuent leur mission.
Champ : emploi salarié en fin de trimestre, hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs.
Sources : Insee, estimations d'emploi au 4e trimestre 2022 ; Drees Bretagne.

Stabilité du taux de chômage et nouvelle baisse du nombre de demandeurs d'emploi en 2022

En Bretagne, le taux de chômage se maintient tout au long de l'année 2022 autour de 5,8 % de la population active, taux le plus bas des régions françaises avec celui des Pays de la Loire. Le nombre d'inscrits à Pôle emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B et C) diminue de 3,8 % en un an. Il s'établit à 242 540 personnes au 4^e trimestre 2022, un effectif en baisse de 9 500 personnes par rapport au 4^e trimestre 2021. Le recul de la demande d'emploi profite à toutes les catégories d'âge et aussi bien aux femmes qu'aux hommes. En baisse de 11,0 % en un an, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée atteint son plus bas niveau depuis début 2015. Les entrées dans les dispositifs d'accompagnement des jeunes vers l'emploi poursuivent leur progression en 2022. Il en est de même pour les contrats en alternance, avec une hausse de 13,3 % des contrats d'apprentissage.

Le taux de chômage est resté quasi stable en 2022

En Bretagne, le **taux de chômage** au sens du Bureau international du travail (BIT) s'est maintenu tout au long de l'année 2022 autour de 5,8 % de la **population active** ► **figure 1**. Il est inférieur d'un point à son niveau d'avant-crise (fin 2019) et demeure le plus faible taux de chômage des régions françaises avec celui des Pays de la Loire. En France hors Mayotte, il s'établit fin 2022 à 7,2 % de la population active, en recul d'un point sur trois ans.

En Ille-et-Vilaine, le taux de chômage reste particulièrement bas (5,4 % au 4^e trimestre) ► **figure 2**. Il s'établit à 5,7 % en fin d'année dans le Morbihan et à des niveaux légèrement supérieurs à la moyenne régionale dans le Finistère (6,1 %) et les Côtes-d'Armor (6,2 %). Fin 2022, quatre des vingt zones d'emploi bretonnes ont un taux de chômage inférieur à 5 % : Vitré (3,7 %), Lamballe-Armor (4,7 %), Fougères (4,8 %) et Ploërmel (4,9 %). À l'opposé, le taux de chômage est similaire au taux national au sein des zones d'emploi de Guingamp (7,2 %) et Carhaix-Plouguen (7,3 %).

Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité poursuit son repli

En Bretagne, le nombre de **demandeurs d'emploi** sans activité (**catégorie A**) a diminué de 7,7 % entre les 4^{es} trimestres 2021 et 2022. Il s'établit en moyenne au dernier trimestre 2022 à 116 570 personnes, soit près de 10 000 inscrits de moins en un an ► **figure 3**. Après un recul encore plus important en 2021, le

nombre de demandeurs d'emploi atteint son plus bas niveau depuis le 3^e trimestre 2011. La diminution annuelle est un peu plus marquée en France (-9,2 %).

Le Morbihan est le département breton où l'amélioration du marché de l'emploi est la plus prononcée (-9,8 %). Le Finistère (-8,8 %) et les Côtes-d'Armor (-8,7 %) enregistrent également des baisses supérieures à la moyenne régionale. En Ille-et-Vilaine, le repli est plus limité (-4,5 %).

Le nombre de demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite (catégories B et C) est quasiment stable sur un an (+0,2 %). Celui des demandeurs d'emploi de catégorie C (activité réduite longue : plus de 78 heures dans le mois) est en repli de 3,1 %, alors que celui des demandeurs d'emploi de catégorie B (activité réduite courte : 78 heures maximum dans le mois) augmente de 7,9 %.

Un recul de la demande d'emploi moindre qu'au niveau national

Au total, le nombre d'inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) régresse de 3,8 % en un an. Il s'établit à 242 540 personnes au 4^e trimestre 2022, soit 9 500 personnes de moins qu'au 4^e trimestre 2021. La baisse la plus marquée s'observe dans le Morbihan (-4,8 %). Elle est semblable à la moyenne régionale dans les Côtes-d'Armor et le Finistère (respectivement -3,9 % et -3,8 %). En Ille-et-Vilaine, le repli est un peu plus limité (-3,0 %). Au niveau national, la diminution de la demande d'emploi des catégories A, B et C est plus accentuée qu'en Bretagne (-5,1 %).

Le recul de la demande d'emploi profite à toutes les catégories d'âge

Au 4^e trimestre 2022, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) décroît quel que soit leur sexe ou leur catégorie d'âge par rapport au 4^e trimestre 2021. Hommes et femmes bénéficient pareillement de cette tendance (-7,9 % et -7,6 %). Après un recul sans précédent en 2021 (-22,7 %), la baisse de la demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans se poursuit en 2022 (-8,5 % sur un an). Cependant, elle

remonte au second semestre. L'évolution annuelle est également favorable aux personnes de 25 à 49 ans (-7,4 %) et à celles de 50 ans ou plus (-8,0 %).

La baisse annuelle de la demande d'emploi globale (catégories A, B, C) est plus marquée pour les jeunes (-4,5 %) et les personnes de 25 à 49 ans (-4,1 %) que pour celles de 50 ans ou plus (-2,7 %). Le recul sur un an est à peine plus sensible pour les femmes (-4,1 %) que pour les hommes (-3,4 %).

Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée est au plus bas depuis près de sept ans

En un an, le nombre de **demandeurs d'emploi de longue durée** (inscrits depuis plus d'un an) régresse plus fortement (-11,0 %) que la demande d'emploi globale. En baisse continue depuis le 1^{er} trimestre 2021, leur effectif atteint au 4^e trimestre 2022 son plus bas niveau depuis début 2015. Ainsi, leur part dans le total des demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C perd 3,7 points en un an et s'établit à 44,9 %, taux le plus bas constaté depuis plus de cinq ans. Le nombre de **demandeurs d'emploi de très longue durée** (2 ans ou plus) diminue encore plus fortement en 2022 (-12,7 %). Au niveau national, le repli de la demande d'emploi de longue durée est encore plus important qu'au niveau régional (-13,4 %). La part de ces demandeurs d'emploi dans la demande d'emploi totale (45,2 %) se rapproche ainsi de celle observée en Bretagne.

L'apprentissage toujours en hausse

La politique de l'emploi cible principalement les publics en difficulté sur le marché du travail. Elle prend notamment la forme d'aides à l'emploi. En 2018, l'approche des politiques d'inclusion avait été renouvelée avec notamment la transformation des **contrats uniques d'insertion** (CUI-CIE et CUI-CAE) en **parcours emploi compétences** (PEC). Depuis l'automne 2020, de nouvelles embauches sont de nouveaux possibles dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution ».

Le nombre de bénéficiaires d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion (CUI),

Avertissement sur les DEFM

La généralisation du nouveau formulaire d'actualisation en fin de mois des demandeurs d'emploi, intervenue par étapes au cours de l'année 2022, a un impact pérenne à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, en contrepartie d'une hausse des catégories B et C liées à la meilleure déclaration des heures d'activité réduite et d'une légère hausse des sorties de listes.

Pour plus de détails, voir la note de la Dares : « Incidents et changements de procédure » (pages 4 et 5).

PEC ou contrat dans une structure d'insertion par l'activité économique) s'établit à 8 050 fin 2022. Il diminue fortement en un an (-1 800 personnes, soit -18,3 %). En 2022, 3 210 PEC ou CUI ont été signés en Bretagne, contre 6 100 en 2021 ► **figure 4**.

L'insertion par l'activité économique (IAE) regroupe des associations et des entreprises qui s'engagent à accueillir et embaucher, pour une durée limitée, des personnes très éloignées de l'emploi en raison de difficultés personnelles et professionnelles. La spécificité du parcours d'insertion consiste à proposer une mise en situation de travail, doublée d'un accompagnement social et professionnel personnalisé. En 2022, l'IAE mobilise en Bretagne 186 structures conventionnées par l'État qui reçoivent à ce titre des aides financières. Le nombre de recrutements dans ce cadre s'établit à 12 100 en 2022 ; il est en baisse de 2,0 % par rapport à 2021. Fin octobre 2022, 5 640 personnes sont salariées dans les structures de l'IAE, soit une hausse de 2,6 % par rapport à fin 2021.

La réforme du 5 septembre 2018 apporte de profonds changements à la politique de l'alternance. L'objectif est

d'orienter le demandeur d'emploi vers le bon parcours et d'utiliser toute la palette des dispositifs (PEC, IAE, alternance). Pour les jeunes notamment, la priorité est donnée aux formations longues, d'alternance ou aux dispositifs qui leur sont dédiés. Avec 39 710 nouveaux **contrats d'apprentissage** en 2022, la hausse se poursuit (+13,3 %, après +32,2 % en 2021 et +53,0 % en 2020), alors que le nombre de nouveaux **contrats de professionnalisation** diminue de 6,0 % en 2022 (suite à une augmentation de 13,4 % en 2021).

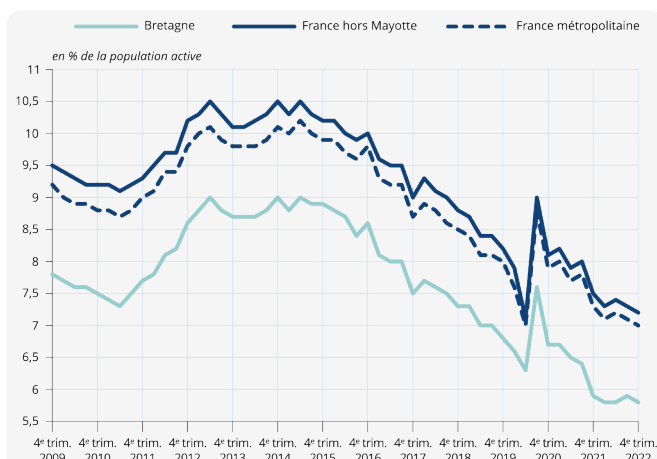
Le **parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie** (PACEA) répond à un objectif de lisibilité et de simplification en mettant fin à l'empilement des dispositifs. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). La mise en œuvre du PACEA permet ainsi aux missions locales de centrer leur action sur la construction des parcours des jeunes selon leurs besoins. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois

consécutifs. En 2022, 8 030 PACEA ont été contractés, un nombre en diminution de 50 % par rapport à 2021. Cette baisse a été compensée par un doublement du nombre de bénéficiaires de la **Garantie jeunes**, remplacée depuis le 1^{er} mars 2022 par le « **contrat d'engagement jeune** » (CEJ).

Le CEJ s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Ce dispositif propose aux jeunes un accompagnement plus intensif vers l'activité (travail de 15 heures à 20 heures hebdomadaires), sur lequel est adossé le versement d'une allocation mensuelle et dégressive, afin de mieux sécuriser leurs parcours. Il est mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales. En 2022, 12 470 entrées en CEJ ont été comptabilisées en Bretagne, dont 10 680 premières entrées. ●

Auteurs :
Stéphane Moro (Dreets), Agnès Palaric (Insee)

► 1. Évolution trimestrielle du taux de chômage



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

► 3. Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2022		Évolution 2022 T4 / 2021 T4			
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (en % de l'ensemble)	Catégorie A	Catégories A, B, C (en %)	Catégorie A
Hommes	112 720	59 120	46,5	50,7	-3,4	-7,9
Femmes	129 820	57 450	53,5	49,3	-4,1	-7,6
Moins de 25 ans	30 630	15 550	12,6	13,3	-4,5	-8,5
De 25 à 49 ans	146 030	67 600	60,2	58,0	-4,1	-7,4
50 ans ou plus	65 890	33 420	27,2	28,7	-2,7	-8,0
Inscrits depuis un an ou plus	108 970	nd	44,9	nd	-11,0	nd
dont inscrits depuis 2 ans ou plus	64 820	nd	26,7	nd	-12,7	nd
Bretagne	242 540	116 570	100,0	100,0	-3,8	-7,7
France entière	5 389 500	3 052 700	100,0	100,0	-5,1	-9,2

nd : données non disponibles.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT.

► 2. Taux de chômage

en % de la population active

	2022				Évolution	
	T1	T2	T3	T4	2022 T4 / 2021 T4	2022 T4 / 2019 T4
Côtes-d'Armor	6,3	6,3	6,3	6,2	-0,2	-0,9
Finistère	6,2	6,2	6,2	6,1	-0,2	-1,0
Ille-et-Vilaine	5,3	5,4	5,5	5,4	0,1	-0,9
Morbihan	5,9	5,8	5,8	5,7	-0,3	-1,3
Bretagne	5,8	5,8	5,9	5,8	-0,1	-1,0
France hors Mayotte	7,3	7,4	7,3	7,2	-0,3	-1,0

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

► 4. Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes - Bretagne

	2021	2022
Aides à l'emploi	59 675	60 838
- Contrats aidés	18 457	15 323
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	3 414	1 828
Contrats initiative emploi (CUI-CIE)	2 686	1 380
Insertion par l'activité économique (IAE) ¹	12 357	12 115
- Contrats en alternance	41 218	45 515
Apprentissage	35 042	39 712
Contrats de professionnalisation	6 176	5 803
Accompagnement des jeunes	16 053	20 495
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	16 053	8 027
dont Garantie jeunes	5 787	1 043
Contrat d'engagement jeune	nd	12 468
dont premières entrées	nd	10 683
Emplois francs	469	533

1 : année glissante de décembre N-1 à novembre N.

nd : non disponible.

Note : les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

Source : Dares, extraction du 13/04/2023.

Nouveau record des créations d'entreprises et forte hausse des défaillances

L'année 2022 marque un nouveau record avec 39 100 créations d'entreprises en Bretagne. Toutefois, le rythme des créations ralentit fortement (+2,4 %, après +24,0 % en 2021). Les créations de sociétés connaissent la plus forte augmentation (+5,1 %). Les immatriculations de micro-entrepreneurs restent majoritaires et progressent toujours. Tous les départements bretons hormis le Finistère bénéficient de cette dynamique. La situation varie selon le secteur d'activité, avec une forte hausse des créations dans l'industrie et, au contraire, une baisse dans le commerce et les transports. Les défaillances d'entreprises sont en forte augmentation en un an (+59,4 %), une hausse entamée à l'automne 2021 suite à l'arrêt progressif des mesures de soutien aux entreprises. Elles restent cependant à un niveau inférieur à celui constaté avant la crise liée au Covid-19.

Nouveau record des créations d'entreprises en 2022

En 2022, 39 100 **entreprises** ont été créées en Bretagne, ce qui représente un nouveau record des **créations d'entreprises** ► **figure 1**. Il s'agit de la 7^e année de hausse consécutive. Après la forte hausse observée en 2021 (+24,0 %), le rythme de progression ralentit notablement (+2,4 %) mais il est toutefois supérieur à celui enregistré en France (+1,1 %) ► **figure 2**.

Cette hausse dans la région masque des disparités entre les départements bretons. Les Côtes-d'Armor (+6,4 %) et le Morbihan (+4,1 %) affichent une augmentation supérieure à la moyenne régionale. La hausse est un peu moins prononcée en Ille-et-Vilaine (+2,4 %), tandis que les créations sont en baisse dans le Finistère (-1,8 %).

Les créations de société en hausse mais celles de micro-entrepreneurs toujours majoritaires

Les immatriculations de **micro-entrepreneurs** représentent plus de la moitié (56,0 %) des créations d'entreprises en 2022 ► **figure 3**. Depuis 2017, année précédant le relèvement des plafonds de chiffres d'affaires ouvrant droit au régime du micro-entrepreneur, la part des immatriculations de micro-entrepreneurs parmi les créations d'entreprises est passée de 44 % à 56 % en Bretagne. En 2022, 21 900 entreprises ont été créées sous ce statut, en hausse de 3,4 % par rapport à 2021. Cette augmentation est supérieure à la moyenne nationale (+1,3 %). Toutefois, les micro-entrepreneurs demeurent moins représentés dans la région qu'en France (60,9 %).

En 2022, les créations de **sociétés** enregistrent la plus forte progression, en Bretagne (+5,1 %) comme en France (+4,7 %). Dans la région, 10 800 sociétés ont été créées, soit plus d'un quart (27,7 %) des nouvelles entreprises bretonnes.

Au contraire, le nombre de créations **d'entreprises individuelles** diminue de 5,0 %. La baisse est moins prononcée qu'au niveau national (-7,7 %). Les 6 400

entreprises individuelles créées en 2022 représentent 16,4 % des créations dans la région (11,5 % en France).

Une plus forte progression des nouvelles entreprises dans l'industrie

En 2022, le nombre de nouvelles entreprises bretonnes augmente le plus dans **l'industrie** (+19,4 %, après +21,7 % en 2021). Cette augmentation est supérieure à celle observée au niveau national (+16,4 %). Les créations dans ce secteur sont notamment en forte hausse dans le Morbihan (+33,6 %) et les Côtes-d'Armor (+25,7 %). Parmi les 3 100 créations dans ce secteur en Bretagne, 800 proviennent d'entreprises individuelles, en nette hausse en 2022 (+79,9 %). Les créations de sociétés sont en augmentation de 8,0 % et celles sous le régime du micro-entrepreneur de 5,7 %. Ce dernier statut reste majoritaire (54,3 %) parmi les créations d'entreprises de ce secteur.

En 2022, plus d'une entreprise bretonne sur trois (36,6 %) est créée dans le secteur des **services aux entreprises**. Le nombre de nouvelles entreprises dans ce secteur augmente de 9,5 %, un peu moins qu'au niveau national (+13,6 %). Les créations dans ce secteur sont en plus forte hausse dans les Côtes-d'Armor (+18,1 %). Les créations en tant que micro-entrepreneur augmentent de 12,4 %. Elles représentent plus de la moitié des créations (55,7 %).

En 2022, le nombre de nouvelles entreprises augmente de 12,0 % dans les **services aux particuliers** en Bretagne, soit autant qu'en France (+11,5 %). Les créations sous le régime du micro-entrepreneur sont largement majoritaires (64,8 %) et continuent de progresser (+15,2 %). Les créations de sociétés progressent de 12,1 % et celles d'entreprises individuelles de 4,9 %.

Dans la **construction**, le nombre de nouvelles entreprises augmente de 3,9 %, soit tout autant qu'en France (+3,6 %). Dans la région, seules les créations dans le Finistère ne suivent pas la tendance (-5,2 %). Les créations en tant que micro-entrepreneur et celles de sociétés progressent plus particulièrement

(respectivement +6,3 % et +4,0 %) et se partagent presque l'intégralité des créations d'entreprises du secteur (respectivement 45,8 % et 47,3 %).

Dans le secteur du **commerce, transport, hébergement et restauration**, le nombre de nouvelles entreprises s'établit à 8 500. Il recule de 19,2 % en un an, suivant ainsi la tendance nationale (-21,6 %). Les créations d'entreprises individuelles (-29,2 %) et celles sous le régime du micro-entrepreneur (-21,4 %) reculent fortement tandis que les créations de sociétés baissent plus modérément (-2,7 %). Les sous-secteurs des transports (-33,3 %) et du commerce (-16,5 %) sont fortement touchés par la baisse des créations d'entreprises. Au contraire, l'hébergement-restauration se maintient (+1,1 % de créations).

Malgré leur forte hausse, les défaillances d'entreprises restent en dessous du niveau d'« avant-Covid »

En Bretagne, 1 600 **défaillances d'entreprises** ont été enregistrées en 2022 ► **figure 4**. Après deux années de forte baisse (-37,6 % en 2020 puis -21,9 % en 2021), elles augmentent à nouveau (+59,4 %) dans la région, plus que sur le territoire national (+49,5 %). Amorcée à l'automne 2021, cette remontée fait suite à l'abandon progressif des dispositifs de soutien aux entreprises pendant la crise sanitaire. Le nombre de défaillances reste toutefois inférieur de 22,4 % à ce qu'il était en 2019.

Le Morbihan enregistre la plus forte augmentation du nombre de défaillances (+70,0 %) et les Côtes-d'Armor la moins importante (+50,7 %). Par rapport à 2019, le nombre de défaillances a baissé de 29,8 % dans le Morbihan et de 12,7 % dans les Côtes-d'Armor.

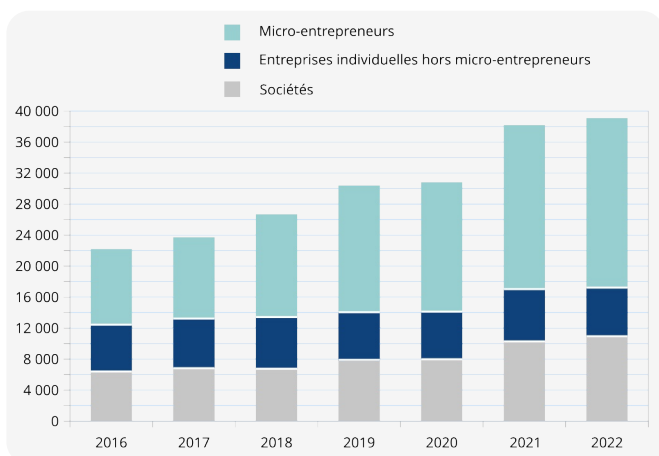
Les défaillances d'entreprises augmentent dans chaque grand secteur en 2022 ► **figure 5**. Le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration est très affecté par la hausse des défaillances (+92,2 %), après avoir bénéficié d'un maintien des dispositifs de soutien face aux contraintes de fermetures jusqu'en mai 2021. Une forte augmentation s'observe également dans les services aux entreprises (+62,9 %), l'industrie (+58,5 %) et la construction (+54,7 %). ●

Auteur :
Muriel Cazenave (Insee)

Avertissement

Les données utilisées pour cette publication diffèrent de celles de la **publication annuelle nationale**. Elles sont cohérentes avec celles de la **publication portant sur les créations d'entreprises en février 2023**. En effet, les créations d'entreprises enregistrées en 2022 ont été révisées à l'occasion de cette publication, en retirant du décompte environ 10 000 créations qui avaient finalement été invalidées.

► 1. Créations d'entreprises - Bretagne



Note : nombre de créations brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

► 2. Créations d'entreprises par département

	Créations 2022 (en nombre)			Évolution de l'ensemble			
	Sociétés	Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs	Régime de micro-entrepreneur	Ensemble	2021 - 2022	2019 - 2022	Évolution annuelle moyenne 2016 - 2021 ¹
Côtes-d'Armor	1 874	1 111	3 431	6 416	6,4	33,4	10,4
Finistère	2 279	1 681	5 342	9 302	-1,8	24,8	11,4
Ille-et-Vilaine	4 141	2 211	8 125	14 477	2,4	31,4	13,0
Morbihan	2 523	1 400	4 981	8 904	4,1	25,1	9,9
Bretagne	10 817	6 403	21 879	39 099	2,4	28,6	11,5
France entière	293 158	121 705	647 106	1 061 969	1,1	22,8	11,7

1 - Évolution qui aurait été observée pour les créations d'entreprises pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

► 3. Nombre de créations d'entreprises en 2022 et évolution entre 2021 et 2022 - Bretagne

	Sociétés		Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs		Micro-entrepreneurs		Ensemble	
	Créations en 2022 (en nombre)	Évolution 2021 - 2022 (en %)	Créations en 2022 (en nombre)	Évolution 2021 - 2022 (en %)	Créations en 2022 (en nombre)	Évolution 2021 - 2022 (en %)	Créations en 2022 (en nombre)	Évolution 2021 - 2022 (en %)
Industrie	580	8,0	822	79,9	1 663	5,7	3 065	19,4
Construction	1 699	4,0	250	-9,7	1 646	6,3	3 595	3,9
Commerce, transport, hébergement et restauration	2 257	-2,7	1 861	-29,2	4 332	-21,4	8 450	-19,2
Services aux entreprises	5 441	7,8	904	-2,7	7 975	12,4	14 320	9,5
Services aux particuliers	840	12,1	2 566	4,9	6 263	15,2	9 669	12,0
Ensemble	10 817	5,1	6 403	-5,0	21 879	3,4	39 099	2,4

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

► 4. Défaillances d'entreprises par département

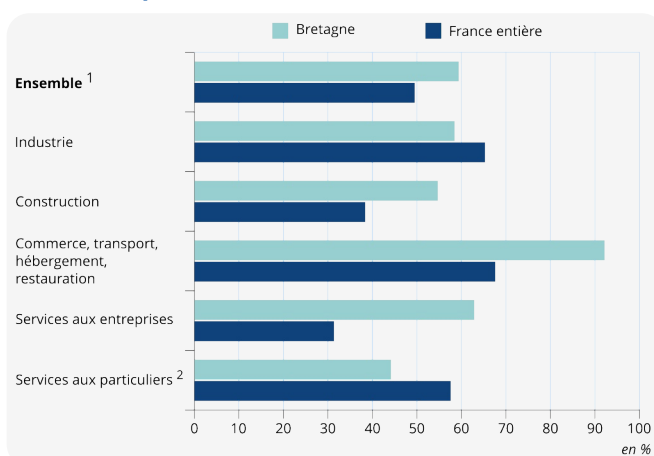
	Défaillances en 2022 (en nombre)	Évolution entre fin 2021 et fin 2022 (en %)	Évolution entre fin 2019 et fin 2022 (en %)	Évolution annuelle moyenne entre fin 2016 et fin 2021 ¹ (en %)
Côtes-d'Armor	303	50,7	-12,7	-14,4
Finistère	391	54,5	-26,6	-16,2
Ille-et-Vilaine	480	61,1	-17,1	-14,6
Morbihan	396	70,0	-29,8	-17,8
Bretagne	1 570	59,4	-22,4	-15,8
France entière	41 298	49,5	-19,3	-13,8

1 - Évolution qui aurait été observée pour les défaillances d'entreprises, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes, en date de jugement.

Source : Fiben, Banque de France.

► 5. Évolution par secteur du nombre de défaillances d'entreprises entre 2021 et 2022



1 - Y compris agriculture.

2 - Hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extra-territoriales.

Note : données brutes, en date de jugement.

Source : Fiben, Banque de France.

Après le rebond de 2021, l'économie s'est montrée résiliente en 2022

En 2022, malgré les impacts de la guerre en Ukraine, le contexte inflationniste et la persistance de difficultés d'approvisionnement et de recrutement, l'économie bretonne s'est montrée résiliente avec une forte progression des chiffres d'affaires tous secteurs confondus. Cette hausse a largement dépassé les prévisions d'activité formulées l'an dernier par la Banque de France, de près de 5 points dans l'industrie, 2 points dans les services marchands et 6 points dans la construction. Elle résulte d'un effet prix, en répercussion de l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie, mais également d'un effet volume comme l'atteste la progression des effectifs constatée dans tous les secteurs.

Un chiffre d'affaires supérieur aux prévisions dans l'industrie, favorisé par la répercussion de la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie

Après le rebond observé en 2021, l'industrie a connu une forte progression de son chiffre d'affaires en 2022 ► **figure 1**. Ce développement, porté essentiellement par l'industrie agroalimentaire et le secteur des autres produits industriels (bois, papier, imprimerie, produits caoutchouc, plastiques, métallurgie), est la conséquence d'un effet prix mais également d'un effet volume comme l'illustre l'augmentation des effectifs. Enfin, le repli de l'euro sur les marchés des changes a contribué à dynamiser les exportations.

Dans le détail, la croissance dynamique du chiffre d'affaires (+14,5 % en moyenne) a concerné toutes les branches, et singulièrement la fabrication des produits industriels. Le secteur de la fabrication de matériels de transport a connu la progression la plus faible en raison de difficultés d'accès aux matières premières sur la première partie de l'année, en particulier dans l'industrie automobile, même si la construction navale demeure très dynamique avec des carnets de commandes garnis sur plusieurs années ► **figure 2**.

Dans un environnement économique incertain, les investissements ont bien moins progressé que ce qui était anticipé

(+3,1 % contre +33,5 % attendu), en raison d'une part, d'un allongement des délais de livraison, et d'autre part, d'une dégradation des niveaux de rentabilité pour une part non négligeable d'entreprises. Toutefois, la situation est hétérogène selon les secteurs. Ainsi, le secteur des matériels de transport fait exception à la tendance générale compte tenu des investissements en équipements conséquents en 2022 dans l'automobile et la construction navale.

L'amélioration du contexte sanitaire a permis une progression du chiffre d'affaires des services marchands plus forte qu'attendue

En 2022, dans un contexte d'amélioration de la situation sanitaire, les services marchands sont restés un des principaux moteurs de l'économie bretonne. Leur chiffre d'affaires a cru davantage qu'attendu (+8,2 % contre +6,1 %), porté par les secteurs de l'information-communication et des services aux entreprises ► **figure 3**. Cette progression résulte notamment d'une augmentation des prix, mais également d'un effet volume comme le confirme la progression des effectifs.

Au sein des secteurs, le dynamisme de l'activité a été particulièrement marqué dans le secteur de l'informatique, qui reste toujours porteur compte tenu du développement de la digitalisation au sein des entreprises ► **figure 4**.

Concernant l'investissement, après un léger rebond en 2021 (+2,0 %), un repli, bien qu'inférieur aux anticipations (-2,4 % contre -9,9 % attendu), est rapporté pour 2022. Au sein des services marchands, le secteur de l'information et de la communication a enregistré la plus forte baisse, passant de 25,5 % à -35,1 %.

La persistance de difficultés de recrutement et d'approvisionnement n'a toutefois pas empêché une progression plus forte qu'attendue du chiffre d'affaires dans le BTP

En 2022, le chiffre d'affaires dans le bâtiment et travaux publics (BTP) a progressé bien au-delà des prévisions (+7,4 % contre +1,2 %), en dépit des difficultés d'approvisionnement et de recrutement, difficultés dont le BTP a le plus souffert parmi l'ensemble des secteurs ► **figure 5**. Cette hausse s'est accompagnée d'un accroissement des effectifs plus important qu'attendu (+4,5 % contre +1,9 %), ce qui traduit le poids d'un effet volume presque aussi important que l'effet prix dans le chiffre d'affaires.

Davantage contraint dans sa capacité à répercuter la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie au regard des commandes publiques, le secteur des travaux publics a plus faiblement progressé (+1,1 %) alors qu'une baisse de son activité était attendue (-3,4 %) ► **figure 6**.

Contrairement à 2021, les entreprises du bâtiment ont investi de façon plus modérée en 2022. Toutefois, comme pour l'industrie, la situation est hétérogène selon les secteurs. Ainsi, les travaux publics ont connu des investissements plus importants en 2022 qu'en 2021 (+15,9 % contre +2,4 %). À noter également que les multiples hausses de prix d'achat des matériaux ont contraint certaines entreprises à acheter plus tôt des matériaux pour leurs chantiers et à investir de façon conséquente pour organiser le stockage de ces matériaux. ●

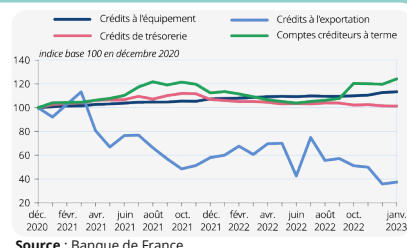
Auteur :
Yoann Cheurfa (Banque de France)

Méthodologie

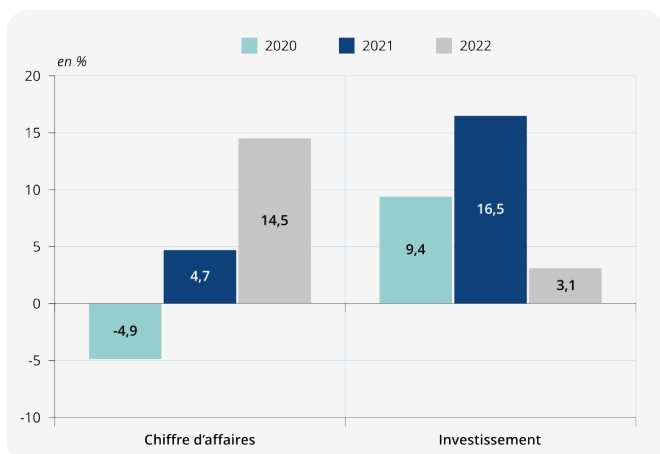
La présente étude repose sur les réponses fournies volontairement par les responsables d'entreprises et établissements de la région, dans le cadre de l'enquête menée annuellement par la Banque de France. Cette étude ne prétend pas à l'exhaustivité. N'ont été interrogées que les entités susceptibles de procurer des informations sur trois exercices consécutifs (2021, 2022 et 2023). Les disparitions et créations d'entreprises ou d'activités nouvelles sont donc exclues du champ de l'enquête. 935 entreprises ont répondu. Elles représentent un effectif global de 136 219 personnes et un chiffre d'affaires global de 36 643 millions d'euros.

► Encadré – Croissance du crédit aux entreprises en Bretagne

En 2022, l'encours de crédits aux entreprises a globalement progressé, même si cette évolution n'a pas été linéaire tout au long de l'année pour chaque type d'encours. Ainsi, les crédits à l'exportation et les comptes créditeurs à terme ont connu davantage de fluctuations au gré de la situation économique ► **figure**.

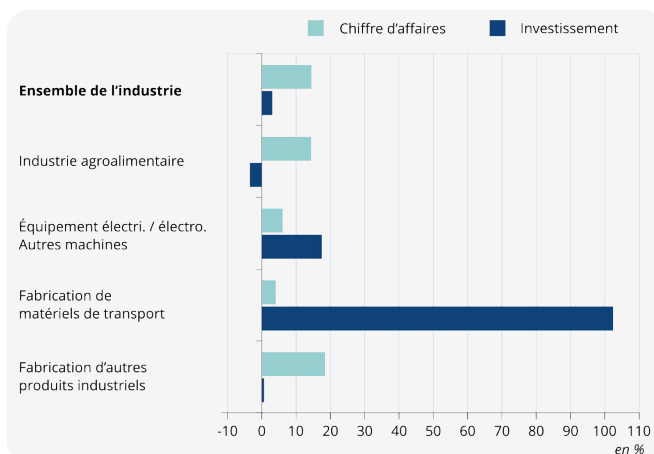


► 1. Estimations de l'évolution de l'activité dans l'industrie en Bretagne



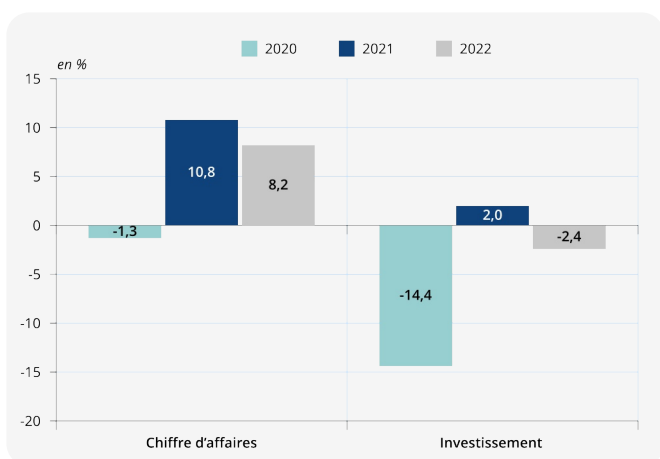
Source : Banque de France.

► 2. Estimations de l'évolution de l'activité dans les secteurs de l'industrie en Bretagne en 2022



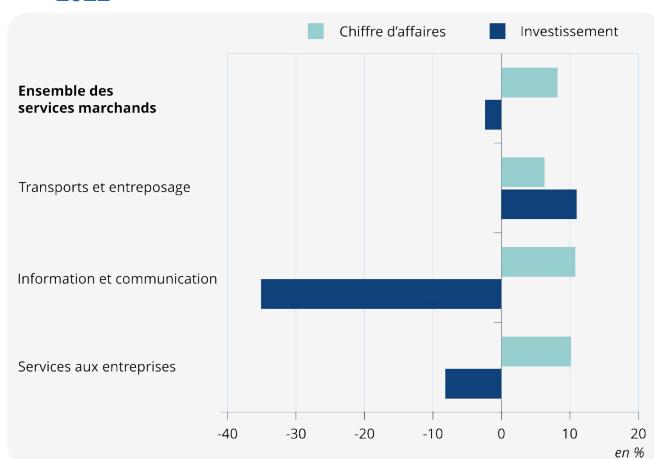
Source : Banque de France.

► 3. Estimations de l'évolution de l'activité dans les services marchands en Bretagne



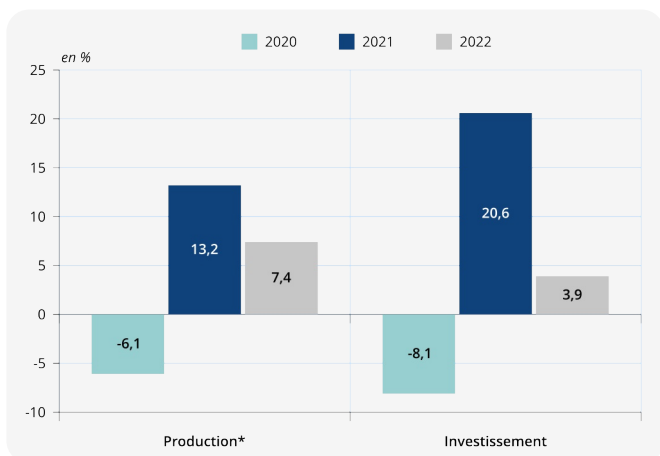
Source : Banque de France.

► 4. Estimations de l'évolution de l'activité dans les secteurs des services marchands en Bretagne en 2022



Source : Banque de France.

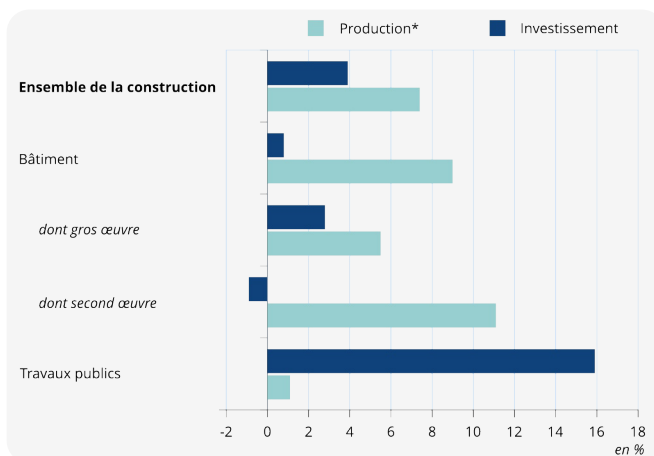
► 5. Estimations de l'évolution de l'activité dans la construction en Bretagne



* Chiffre d'affaires + stocks.

Source : Banque de France.

► 6. Estimations de l'évolution de l'activité dans les secteurs de la construction en Bretagne en 2022



* Chiffres d'affaires + stocks.

Source : Banque de France.

Un déficit commercial record

En 2022, les échanges extérieurs de la Bretagne représentent 2,2 % des exportations françaises et 2,1 % des importations. Le déficit des échanges de biens se dégrade très fortement (-3,2 milliards d'euros en 2022, après -1,6 milliard l'année précédente). Les exportations (12,9 milliards d'euros) et les importations (16,1 milliards) atteignent des niveaux historiques. Les produits des industries agroalimentaires totalisent plus du tiers des exportations et présentent de nouveau un solde largement excédentaire. Comme les années précédentes, l'Union européenne – avec l'Allemagne en tête – représente de très loin la première zone d'échanges hors de France pour la Bretagne. Parmi les fournisseurs, la part de la Chine remonte sensiblement et s'approche de son niveau d'avant la crise sanitaire.

Un solde commercial fortement dégradé

En 2022, les exportations (12,9 Md€¹) restent très dynamiques en valeur. Elles ont augmenté de 11,2 %, après +8,9 % l'année précédente. Elles dépassent de 8,4 % leur valeur de 2019, avant la crise sanitaire ► **figure 1**. Les importations enregistrent une progression inédite (+21,5 %) après une hausse déjà importante l'année précédente (18,1 %). Elles s'établissent à 16,1 Md€, un niveau jamais atteint antérieurement qui s'explique largement par le contexte de crise énergétique, aggravé par la dépréciation de l'euro face au dollar. Le déficit commercial se détériore ainsi pour atteindre -3,2 Md€. Le taux de couverture (rapport entre les exportations et les importations) se situe à 80 %, contre 88 % en 2021. Depuis 2010, les échanges de biens sont chaque année déficitaires (sauf en 2013).

La place de la région dans le commerce extérieur de la France est stable

Avec 2,2 % des exportations françaises en 2022, la Bretagne se situe, comme les années précédentes, au 12^e rang des régions exportatrices. Les importations en Bretagne représentent 2,1 % du total enregistré au niveau national.

Le classement par département n'évolue pas en 2022. L'Ille-et-Vilaine figure toujours en tête avec près de 38 % des exportations et des importations de la région, en cohérence avec son poids économique au sein de la Bretagne ► **figure 2**. Suivent le Finistère, le Morbihan puis les Côtes-d'Armor.

Des exportations toujours dominées par les produits agroalimentaires qui enregistrent une forte croissance

Les produits des industries agroalimentaires (4,8 Md€) restent de loin le premier poste d'exportation de l'économie bretonne, à un niveau très supérieur à celui de 2021 (+16,6 %) ► **figure 3**. Les performances du secteur sont notamment portées par les produits laitiers, qui enregistrent des performances remarquables à destination de l'Italie, des Pays-Bas et de l'Algérie. Les autres secteurs porteurs sont les viandes et produits à base de viande (tout particulièrement le secteur de la volaille à destination de l'Espagne et de l'Italie), ainsi que les produits de la boulangerie et de la pâtisserie.

L'industrie automobile affiche un déficit, les ventes de produits pharmaceutiques sont en forte chute

Le solde du secteur de l'industrie automobile est désormais déficitaire (-0,2 Md€), alors qu'il était historiquement excédentaire. Cette situation s'explique par la forte poussée des importations (+25,0 %), principalement d'Allemagne et d'Espagne. Parallèlement, les exportations (+1,3 %) progressent faiblement, à un niveau plus bas que le rebond enregistré au niveau national (+9,4 %).

Les ventes de produits pharmaceutiques, qui avaient progressé les années précédentes, enregistrent une chute sensible (-7 %), tout particulièrement à destination des États-Unis, de la Pologne et de l'Allemagne.

À l'inverse, plusieurs secteurs industriels contribuent à la croissance des exportations en valeur : les produits chimiques, engrais azotés, matières plastiques (+42 %), le matériel électrique (+21 %), les appareils de mesure, d'essai et de navigation (+35 %).

Importations : une croissance inédite par son ampleur, portée par les prix, notamment ceux de l'énergie

L'explosion de la facture énergétique en 2022 est le principal contributeur à l'accroissement des importations en valeur. Les produits du raffinage du pétrole enregistrent une progression supérieure à 64 % par rapport à 2021.

Dans ce contexte inflationniste, les importations de biens manufacturés progressent dans la plupart des secteurs, tout particulièrement dans les domaines de la chimie et des produits pharmaceutiques. Les importations de produits laitiers et de produits destinés à l'alimentation animale (huiles et graisses végétales, tourteaux) ont également fortement augmenté.

L'Allemagne reste le premier partenaire de la Bretagne

L'Union européenne (UE) demeure la principale zone avec laquelle commerce la Bretagne. Elle représente, en valeur, 56 % des exportations de la région en 2022 et 57 % des importations. L'Allemagne conserve la première place, avec 9,6 % des exportations et 11,7 % des importations ► **figure 4**. Parmi les autres partenaires prépondérants au

sein de l'UE figurent l'Espagne (9,2 % des exportations et 10,9 % des importations), l'Italie (respectivement 7,5 % et 6,2 %), la Belgique (7,2 % et 8,9 %) et les Pays-Bas (6,8 % et 7,2 %).

Hors UE, la Chine représente le premier déficit commercial de la Bretagne. Elle totalise 9,0 % des importations et 4,1 % des exportations bretonnes. La reprise des importations est particulièrement marquée sur les produits pharmaceutiques, les chaussures et l'habillement, ainsi que sur les préparations alimentaires à base de poissons. Le déficit avec la Russie se creuse également, sous les effets conjugués de la progression en valeur des importations de produits pétroliers d'une part, et de la chute des exportations liée aux sanctions économiques d'autre part.

Les autres plus importants déficits commerciaux sont enregistrés avec l'Allemagne (-647 M€), l'Espagne (-556 M€), la Belgique (-498 M€) et le Brésil (-409 M€).

Singapour, au premier rang des excédents commerciaux avec la Bretagne

Pour la troisième année consécutive, Singapour figure au premier rang des excédents commerciaux de la Bretagne (+560 M€), les produits pharmaceutiques de base représentant 88 % des ventes vers ce pays.

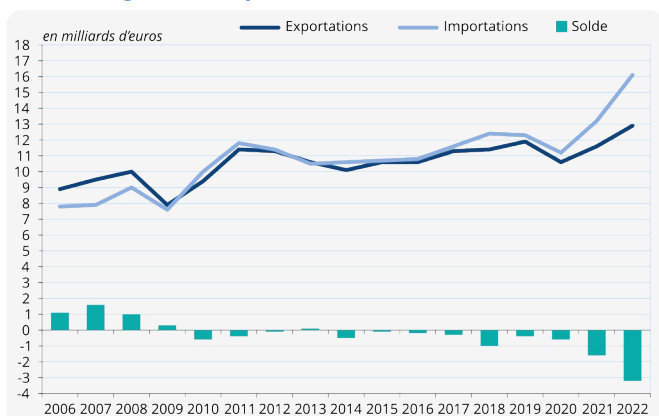
Le Royaume-Uni reste un partenaire important pour la Bretagne : il représente le deuxième excédent commercial (+228 M€). Le niveau des exportations s'est redressé (+16,3 % par rapport à 2021), tout particulièrement dans le secteur des industries agroalimentaires (+17,2 %). Les importations sont portées par la hausse des achats de produits pétroliers. En revanche, les produits de la pêche, qui représentent le premier poste à l'importation, enregistrent un tassement (-6 % par rapport à 2021).

Suivent la Grèce (+113 M€), les États-Unis (+111 M€) et la Slovaquie (+92 M€). ●

Auteur :
Philippe Bonnafous (Direction régionale des douanes de Bretagne)

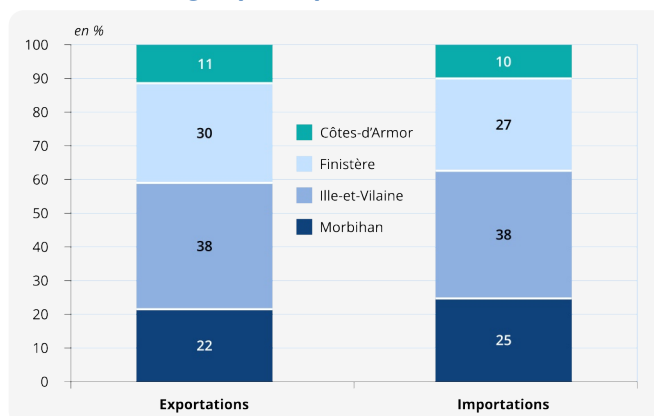
1- M€ : million d'euros ; Md€ : milliard d'euros.

► 1. Les échanges commerciaux extérieurs de la Bretagne sur la période 2006-2022



Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

► 2. Répartition des échanges commerciaux extérieurs de la Bretagne par département en 2022



Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

► 3. Répartition des échanges commerciaux extérieurs de la Bretagne par produits en 2022

	Exportations		Importations	
	Bretagne	France entière	Bretagne	France entière
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	5,0	3,9	5,1	2,3
Produits des industries agroalimentaires (IAA)	37,7	10,6	20,8	7,2
Produits pétroliers raffinés et coke	0,0	2,0	7,9	5,0
Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	18,6	17,7	17,0	19,2
Matériels de transport	7,5	17,3	7,4	12,5
Produits manufacturés divers	29,1	43,1	41,1	38,3
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	1,9	4,8	0,4	15,0
Produits de l'édition et de la communication et produits divers non manufacturés	0,2	0,7	0,2	0,5

Note : les parts étant arrondies au plus près de leurs valeurs réelles, leur somme peut être légèrement différente de 100 %.
Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

► 4. Principaux pays clients et fournisseurs de la Bretagne en 2022

en millions d'euros					
Exportations			Importations		
Pays	Valeur	Part du total (en %)	Pays	Valeur	Part du total (en %)
Allemagne	1 231	9,6	Allemagne	1 878	11,7
Espagne	1 190	9,2	Espagne	1 746	10,9
Italie	969	7,5	Chine	1 446	9,0
Belgique	926	7,2	Belgique	1 424	8,9
Pays-Bas	878	6,8	Pays-Bas	1 158	7,2
Royaume-Uni	801	6,2	Italie	988	6,2
États-Unis	661	5,1	Russie	740	4,6
Singapour	575	4,5	Royaume-Uni	573	3,6
Chine	531	4,1	États-Unis	550	3,4
Pologne	439	3,4	Brésil	448	2,8
Japon	217	1,7	Pologne	418	2,6
Portugal	213	1,7	Portugal	230	1,4

Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

Méthodologie

Les données chiffrées présentées concernent uniquement les échanges en valeur de marchandises, hors matériel militaire et hors services. L'information est collectée sur la base de l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) pour les échanges avec les États membres de l'Union européenne et des déclarations en douane (DAU) pour les échanges avec les autres pays (ou « pays tiers »).

Les données régionales et départementales sont établies selon les principes suivants : à l'exportation, c'est le département de départ des marchandises qui est mentionné, c'est-à-dire le lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'entreprise qui exporte ; à l'importation, c'est le département de destination réelle des marchandises importées qui est indiqué et non le département du siège social de l'importateur.

Hausse historique des prix à la production et des intrants

L'année 2022 est marquée par les conséquences du conflit russo-ukrainien déclenché en février, avec des échanges extérieurs bouleversés et une inflation galopante. Les prix des céréales explosent et l'envol du coût des intrants (aliments pour animaux, énergie et engrais) se renforce. Dans un contexte également marqué par une réduction des cheptels et une demande soutenue, les prix à la production de l'ensemble des produits animaux accélèrent fortement en 2022, sauf pour le lait bio et les œufs bio de consommation.

Flambée des prix des céréales, baisse de production des légumes

En 2022, les rendements des céréales à paille s'améliorent légèrement, tandis que celui du maïs grain recule suite à une sécheresse exceptionnelle. La production diminue pour les céréales dans leur ensemble. Elle augmente pour les oléagineux et se stabilise pour les protéagineux ► [figure 1](#).

La forte demande mondiale en grains, combinée à la baisse des productions (sécheresse, guerre en Ukraine), entraîne un accroissement inédit des cours des céréales. En Bretagne, entre juin 2021 et juin 2022, le prix progresse de 19 % pour le blé et de 29 % pour le maïs grain ► [figure 2](#). Les éleveurs sont confrontés à l'envolée du coût de l'alimentation animale, mais aussi de ceux de l'énergie et des engrais.

Concernant les légumes, l'évolution des prix en 2022 est positive pour les tomates et négative pour les artichauts, avec des volumes en baisse. Pour les choux-fleurs, endives et échalotes traditionnelles, la campagne¹ 2022-2023 démarre favorablement, avec des prix en hausse face à des offres réduites.

L'envol du prix du lait compense celui des charges

Entre 2021 et 2022, les quantités de lait livrées par les producteurs bretons se réduisent de 1,2 % ► [figure 3](#), dans un contexte de baisse structurelle du cheptel laitier. La réduction de la production fourragère (herbe, maïs), liée à la sécheresse, impacte également la production laitière.

Sous l'effet du repli des volumes de production et tiré par la hausse des prix des produits laitiers industriels, le prix du lait payé aux producteurs bretons grimpe de 21 % en un an (446 €/1 000 L) ► [figure 4](#). Il dépasse ainsi largement le précédent record (377 €/1 000 L en 2014) et permet aux agriculteurs de redresser leurs marges, malgré une hausse des coûts de production de 19 % en 2022.

La baisse du pouvoir d'achat des consommateurs a pesé sur la consommation de produits laitiers

biologiques. Ainsi, à la différence du lait conventionnel, les livraisons de lait bio augmentent faiblement, avec un prix qui se stabilise.

Bovins : hausse exceptionnelle des prix face à une offre limitée

Dans un contexte de décapitalisation du cheptel, le volume de gros bovins abattus en Bretagne fléchit de 8,4 %, avec un repli en jeunes bovins, comme en vaches laitières ou allaitantes. Avec une offre limitée, en France comme en Europe, et une demande portée par la reprise post-pandémie de la Covid-19, les cours atteignent des records. La cotation de la vache laitière P² du bassin Grand Ouest s'accroît ainsi de 46 % en moyenne annuelle (4,57 €/kg) ► [figure 5](#).

Concernant les veaux de boucherie, les volumes abattus dans la région reculent de 6,9 % par rapport à 2021. Face à une demande très dynamique, les veaux sont vendus plus rapidement. Leur poids moyen à l'abattage est ainsi en diminution après plus de vingt ans de hausse. Dans ce contexte, les cotations grimpent : en moyenne annuelle, le prix du veau du bassin Nord s'affiche à 6,84 €/kg, supérieur de 17 % à celui de 2021.

Parallèlement, le coût des aliments pour veaux comme pour gros bovins s'envole ► [figure 6](#).

Porc : prix et coût de l'aliment record au second semestre

La production française de porcs recule en 2022, en lien avec la contraction du cheptel de truies et le repli de la demande de viande porcine par la Chine, premier importateur mondial. En Bretagne, le volume de porcs abattus se réduit de 3 % par rapport à 2021. Conjointement avec le niveau historiquement élevé du coût des aliments pour porcins, la réduction de l'offre sur le marché français et européen génère une forte hausse des prix à la production. Au marché de Plérin, le prix de base du porc charcutier s'établit à 1,721 €/kg en moyenne annuelle, supérieur de 29 % à celui de 2021, avec un maximum à 2,05 €/kg en octobre

► [figure 7](#). Cette hausse du prix du porc permet aux éleveurs d'améliorer leur situation économique au second semestre 2022.

Le secteur poulets relativement épargné par la crise d'influenza aviaire

En raison principalement de l'apparition de nombreux foyers d'influenza aviaire tout au long de l'année, la production française de volailles se replie en 2022, avec un recul plus faible concernant les poulets. La Bretagne est relativement épargnée. Les volumes abattus dans la région augmentent de 2,5 % pour les poulets et diminuent encore pour les dindes (-4 %). La hausse du coût de l'aliment est répercutée sur les prix des marchés, qui augmentent en France de 21 % pour le poulet standard, comme pour la dinde.

En 2022, la production française d'œufs de consommation subit les retombées de l'épidémie de grippe aviaire touchant les Pays de la Loire : elle se réduit de 1,6 %, après deux années de hausse liée au contexte de crise sanitaire de la Covid-19 bénéficiant à la consommation d'œufs. La production se replie de 16 % pour les œufs cage et progresse de 10,3 % en mode alternatif (biologique, plein air ou au sol), avec un recul, toutefois, pour les œufs bio (-10,3 %). Dans un contexte de baisse globale de la production et de demande soutenue, les prix des œufs explosent en 2022. En moyenne annuelle, les cotations nationales grimpent de 69 % pour l'œuf coquille et de 115 % pour l'œuf industrie. ●

Auteur :
Linda Deschamps (Draaf)

1 - Désigne la saison de la production concernée.
2 - Catégorie de référence de la grille de cotation.

► 1. Les principales productions

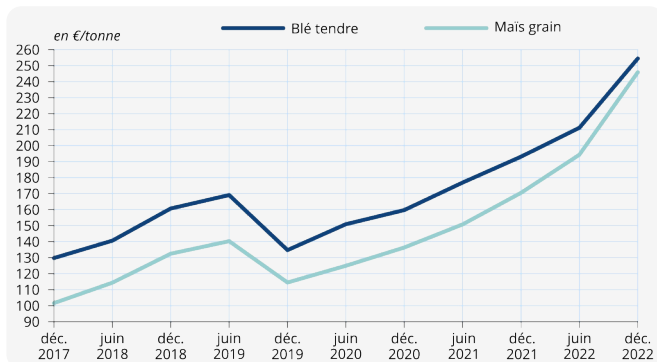
	Bretagne			Part Bretagne / France métropolitaine (en %)
	2021	2022	Évolution 2021/2022 (en %)	
Productions végétales (en tonnes)				
Blé	2 147 911	2 214 648	3,1	6
Maïs grain	1 461 723	1 078 911	-26,2	9
Orge	621 548	627 864	1,0	5
Triticale	200 689	211 669	5,5	11
Autres céréales	91 933	96 068	4,5	3
Oléagineux	181 327	240 439	32,6	3
Maïs fourrage	3 968 823	3 242 178	-18,3	23
Choux-fleurs	192 395	153 119	-20,4	81
Tomates	178 594	169 754	-4,9	26
Lait (en millions de litres)				
Livraisons à l'industrie	5 379	5 313	-1,2	23
Activité dans les abattoirs (en tonnes)				
Bovins de moins de 12 mois	61 486	57 248	-6,9	32
Gros bovins	251 379	230 365	-8,4	19
Porcs	1 310 739	1 271 615	-3,0	59
Gallus	372 578	378 684	1,6	34
Dindes	107 591	103 108	-4,2	42
Production d'œufs des élevages professionnels (en milliers)				
Œufs de consommation**	5 729 100	5 639 100	-1,6	37

* Données France métropolitaine non disponibles pour 2022.

** La production régionale est estimée à partir de l'évolution mesurée au niveau national.

Sources : Agreste, Draaf Bretagne, Statistique agricole annuelle (2021 définitive, 2022 provisoire), enquêtes auprès des laiteries, enquête auprès des abattoirs.

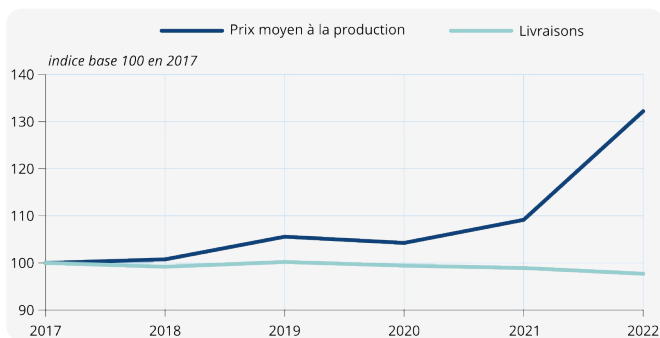
► 2. Les prix des céréales en Bretagne



Note : les campagnes commerciales céréalières se déroulent sur une période allant de fin juin à fin juin.

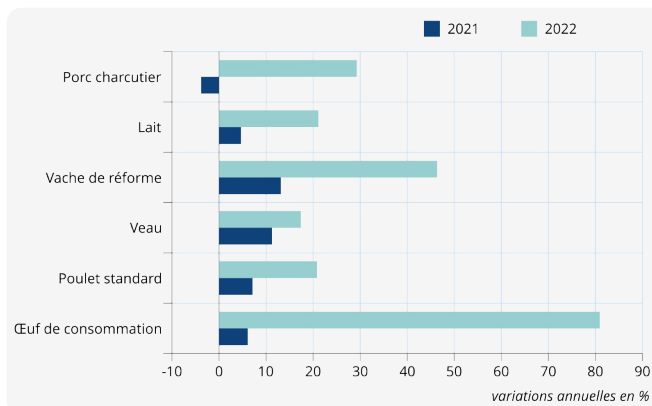
Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; FranceAgriMer.

► 3. Prix et livraisons de lait en Bretagne



Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; FranceAgriMer, enquête mensuelle auprès des laiteries.

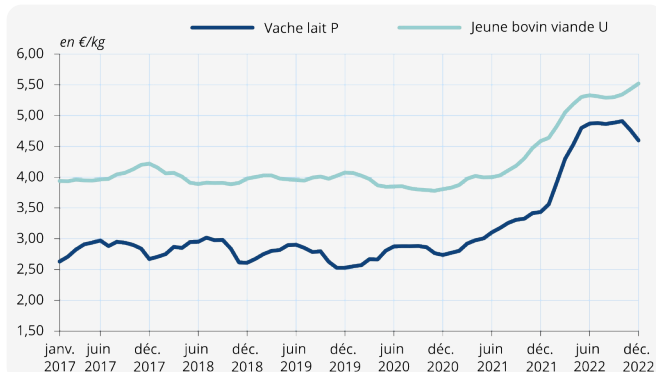
► 4. Prix des produits animaux



Champ : Porc charcutier, lait et poulet : Bretagne / Vache de réforme : bassin Grand Ouest / Veau : bassin Nord / Œufs de consommation : France métropolitaine.

Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; FranceAgriMer ; Marché au cadran de Plérin.

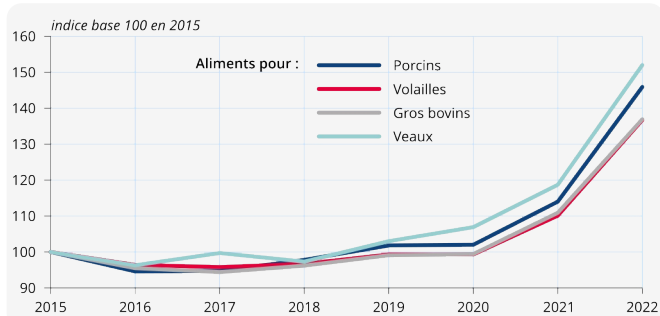
► 5. Cours des bovins – Cotations Grand Ouest



Note : Vaches P et Jeunes bovins U : catégories de référence des grilles de cotations.

Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; FranceAgriMer.

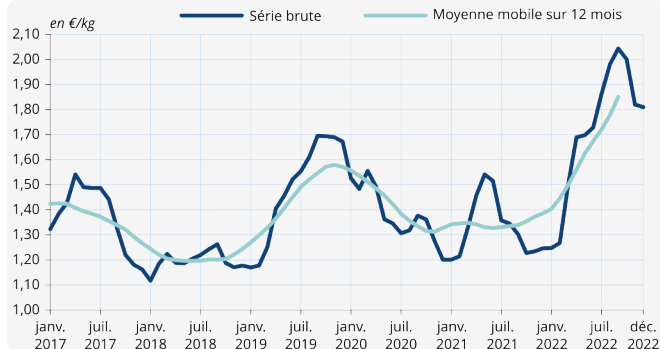
► 6. Coût des aliments en Bretagne, selon l'IPAMPA*



* Indice des prix d'achat des moyens de production agricole.

Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; Insee.

► 7. Prix du porc au cadran de Plérin



Lecture : la moyenne mobile centrée sur juillet 2022 (1,721 €/kg) correspond à la moyenne de janvier à décembre 2022.

Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; Marché au cadran de Plérin.

Les mises en chantier de logements neufs se maintiennent en 2022 mais les perspectives d'activité diminuent

En Bretagne, les autorisations de construction de logements sont en baisse de 11,4 % en 2022, après le fort rebond observé en 2021 au sortir de la crise sanitaire. Elles restent toutefois plus élevées qu'en 2019, avec une hausse (+19,9 %) plus marquée qu'en France (+7,1 %) sur cette période.

Dans la région, les mises en chantier se stabilisent à un niveau soutenu par rapport à l'avant-crise (+26,1 %), tandis qu'elles sont en recul dans l'ensemble du pays (-4,2 %).

Les projets de construction de locaux non résidentiels diminuent en Bretagne et se situent en deçà des surfaces autorisées à la construction en 2019.

Les ventes de logements neufs par les promoteurs fléchissent de 18,4 % en 2022, après avoir rebondi de 21,0 % en 2021. La hausse des prix des appartements neufs se poursuit : elle atteint 8,0 % sur un an et 19,5 % depuis 2019.

Baisse des autorisations de construction de logements neufs

En 2022, 30 600 logements ont été autorisés à la construction dans la région, soit 3 900 de moins qu'en 2021¹. Ce repli (-11,4 %) intervient après le rebond exceptionnel des **logements autorisés** enregistré en Bretagne en 2021 au lendemain de la crise sanitaire (+33,8 %) ► **figure 1**. En France (hors Mayotte), les autorisations de construction continuent de progresser à un rythme modéré en 2022 (+3,1 %). Dans la région, le nombre de permis de construire accordés en 2022 reste largement supérieur à celui 2019 (+19,9 %), et cet écart par rapport à l'avant-crise est plus prononcé que dans l'ensemble du pays (+7,1 %) ► **figure 2**.

En Bretagne, la diminution des autorisations de construction par rapport à 2021 concerne à la fois les **logements collectifs** ou en résidence (-10,1 %) et les **maisons individuelles** (-12,5 %). Ces dernières représentent 54 % des permis de construire délivrés en 2022 dans la région.

La baisse des autorisations de construction en 2022 est la plus forte en Ille-et-Vilaine (-18,9 %, soit -2 700 logements) après une augmentation de près de 50 % en 2021 (+4 600). Par rapport à l'avant-crise, la hausse (+4,4 % soit +500) est la plus faible parmi les départements bretons. Le fléchissement est moindre en 2022 dans le Morbihan (-10,4 %) et dans le Finistère (-9,2 %). Dans les Côtes-d'Armor, le nombre de logements autorisés continue au contraire de progresser (+6,5 %) et la hausse qui en résulte par rapport à 2019 atteint +48,4 % (soit +1 500 logements).

Les mises en chantier de logements se maintiennent à un niveau élevé

Avec 27 300 logements commencés dans la région en 2022, les **mises en chantier** se maintiennent (+1,1 %), après la forte hausse de 2021 (+22,5 %) ► **figure 3**. Dans le même temps, l'activité dans la construction diminue de 5,0 % au niveau

national après un rebond de moindre ampleur (+11,1 %). Par rapport à 2019, les mises en chantier progressent de 26,1 % en Bretagne, tandis qu'elles se replient en France (-4,2 %).

En Bretagne, les mises en chantiers de maisons individuelles sont légèrement plus dynamiques (+1,4 % en 2022) que pour les logements collectifs (+0,7 %). Les mises en chantier de maisons individuelles sont majoritaires : elles représentent 55 % des logements commencés en 2022 dans la région.

L'Ille-et-Vilaine est le seul département breton dans lequel les mises en chantiers progressent en 2022 : +12,7 %, soit 1 300 logements commencés supplémentaires. Les mises en chantier sont quasiment stables dans le Morbihan (-0,7 %), elles sont en repli dans le Finistère (-4,7 %) et les Côtes-d'Armor (-16,8 %). Malgré ces évolutions contrastées en 2022, la hausse du nombre de logements commencés par rapport à 2019 est nette dans chacun des départements : de +16,5 % dans le Finistère (+900) à +31,1 % dans le Morbihan (+1 500).

Diminution des autorisations de construction de locaux non résidentiels

En 2022, les surfaces de plancher autorisées dans le secteur non résidentiel totalisent 2,51 millions de m² ► **figure 4**. Elles fléchissent de 5,6 % en Bretagne alors qu'elles continuent de progresser modérément en France (+5,3 %). Dans la région comme dans l'ensemble du pays, les surfaces de plancher autorisées sont en repli par rapport à leur niveau de 2019.

En Bretagne, les projets de bâtiments agricoles sont en baisse par rapport à 2019 (-38,4 %), de même qu'à un degré moindre, les locaux d'artisans (-22,2 %) et les bâtiments publics (-16,9 %). En revanche, les surfaces autorisées en 2022 demeurent supérieures à leur niveau de 2019 dans l'hôtellerie (+71,5 %), le commerce (+55,3 %), ainsi que pour les entrepôts (+10,9 %).

Repli des ventes, poursuite de la hausse des prix

Le marché de la promotion immobilière s'infléchit en 2022 ► **figure 5**. En Bretagne, 5 310 logements ont été vendus par les promoteurs, soit une baisse de 18,4 % sur un an. Ce repli intervient après le rebond des ventes en 2021 (+21,0 %) au sortir de la crise sanitaire. Entre 2019 et 2022, les ventes de logements neufs reculent de 12,6 % dans la région et de 21,3 % au niveau national. Fin 2022, 5 520 logements sont disponibles sur le marché breton de la promotion immobilière. Le stock de logements disponibles en fin d'année augmente de 15,4 % par rapport à 2021.

Dans la région, les appartements représentent 96 % des ventes réalisées par les promoteurs en 2022. Leur prix moyen au m² augmente de 8,0 % après +4,9 % en 2021, pour atteindre 4 409 euros ► **figure 6**. La hausse des prix entre 2019 et 2022 est plus importante en Bretagne (+19,5 %) qu'au niveau national (+8,7 %). C'était également le cas en moyenne entre 2014 et 2019. L'écart de prix au m² entre la Bretagne et la France métropolitaine s'est donc nettement réduit : il est de -5 % en 2022 alors qu'il se situait à -17 % en moyenne sur la période 2014-2019. ●

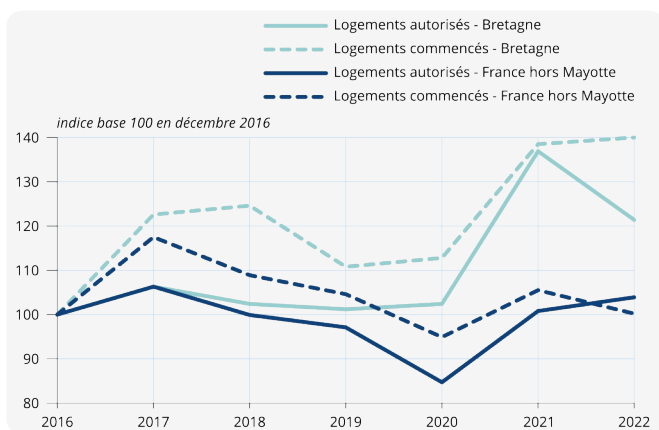
Auteur :
Camille Fontès-Rousseau (Dreal)

Avertissement sur la commercialisation de logements neufs

Les données diffusées sur la commercialisation des logements neufs incluent désormais les logements neufs rénovés et réhabilités, c'est-à-dire issus de la construction sur existant. Cela permet une meilleure représentativité du marché du logement neuf. En 2022, au niveau national, ces logements neufs commercialisés auprès des particuliers.

¹ - Estimations issues de la base Sit@del2 en date réelle à fin février 2023, publiées en mars 2023.

► 1. Évolution de la construction de logements



Champ : logements individuels, collectifs et en résidence.

Source : SDES, Sit@del2.

► 3. Logements commencés par département

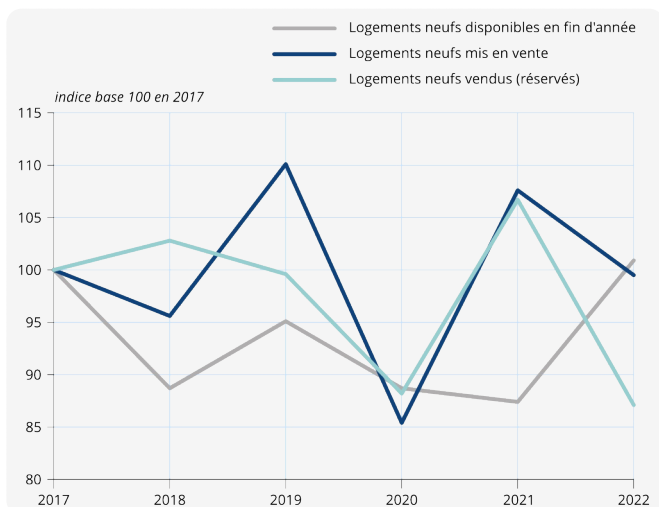
	Logements en 2022 (en nombre)	Évolution 2021-2022	Évolution 2019-2022	Évolution annuelle moyenne 2016-2021 ¹
Côtes-d'Armor	3 400	-16,8	21,5	7,7
Finistère	6 000	-4,7	16,5	11,1
Ille-et-Vilaine	11 600	12,7	30,3	3,3
Morbihan	6 300	-0,7	31,1	8,4
Bretagne	27 300	1,1	26,1	6,7
France hors Mayotte	371 600	-5,0	-4,2	1,1

1 - Évolution qui aurait été observée pour les logements commencés, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sit@del2.

► 5. Évolution de la commercialisation de logements neufs - Bretagne



Note : le champ intègre désormais les logements neufs issus de la construction sur existant. Ces données sont disponibles uniquement depuis 2017.

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers.

Source : SDES, enquête ECLN.

► 2. Construction autorisée de logements par département

	Logements en 2022 (en nombre)	Évolution 2021-2022	Évolution 2019-2022	Évolution annuelle moyenne 2016-2021 ¹
Côtes-d'Armor	4 700	6,5	48,4	4,1
Finistère	7 300	-9,2	30,4	8,9
Ille-et-Vilaine	11 400	-18,9	4,4	5,0
Morbihan	7 200	-10,4	22,8	8,5
Bretagne	30 600	-11,4	19,9	6,5
France hors Mayotte	483 300	3,1	7,1	0,2

1 - Évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de logements, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sit@del2.

► 4. Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type

	Surfaces autorisées en 2022 (en milliers de m ²)	Bretagne			France entière		
		Évolution 2021-2022	Évolution 2019-2022	Évolution annuelle moyenne 2016-2021 ¹	Évolution 2021-2022	Évolution 2019-2022	Évolution annuelle moyenne 2016-2021 ¹
Artisanat	131	-13,5	-22,2	4,0	-9,1	-3,8	7,0
Bureaux	318	30,3	1,9	0,7	14,5	-8,8	0,6
Commerce	315	51,2	55,3	-1,8	28,6	8,9	-7,9
Entrepôt	421	15,5	10,9	2,6	10,1	3,4	6,6
Exploitation agricole ou forestière	690	-37,7	-38,4	-2,8	-13,5	-23,9	-3,5
Hébergement hôtelier	65	25,5	71,5	15,8	11,8	-5,8	0,0
Industrie	273	15,8	-2,2	-1,4	13,3	16,4	3,2
Service public ou d'intérêt collectif	298	0,8	-16,9	1,4	2,9	-5,9	-0,1
Ensemble	2 510	-5,6	-12,2	-0,6	5,3	-4,8	0,1

1 - Évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de locaux non résidentiels, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes provisoires en date de prise en compte.

Source : SDES, Sit@del2.

► 6. Ventes des maisons et des appartements neufs

	En 2022 (en nombre ou prix en euros)	Bretagne			France métropolitaine			
		Évolution 2021-2022	Évolution 2019-2022	Évolution annuelle moyenne 2017-2021 ²	Évolution 2021-2022	Évolution 2019-2022	Évolution annuelle moyenne 2017-2021 ²	
Maisons neuves								
Nombre de ventes ¹	211	-50,8	-31,3	4,5	6 374	-22,6	-29,8	-6,3
Prix moyen par maison	331 489	10,1	24,6	9,7	344 252	3,8	23,0	5,9
Appartements neufs								
Nombre de ventes ¹	5 098	-16,1	-11,6	1,4	104 261	-14,4	-20,7	-0,8
Prix moyen au m ²	4 409	8,0	19,5	5,9	4 654	4,7	8,7	2,8

1 - Réservations avec dépôt d'arrhes.

2 - Évolution qui aurait été observée pour les ventes des maisons et des appartements neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : le champ intègre désormais les logements neufs issus de la construction sur existant. Ces données sont disponibles uniquement depuis 2017.

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

Une forte hausse de la fréquentation dans les campings

En 2022, l'activité touristique retrouve des couleurs. Le nombre de nuitées effectuées dans les hôtels s'est nettement rapproché du niveau d'avant la crise sanitaire. Celui dans les campings a fortement augmenté pour dépasser de plus de 12 % la fréquentation observée en 2019. Le nombre de nuitées dans les autres hébergements collectifs touristiques progresse également, dépassant de près de 6 % le niveau atteint en 2019. En Bretagne, plus de la moitié des nuitées sont effectuées en camping, contre moins d'un tiers au niveau national. Après une forte baisse durant les années 2020 et 2021, la clientèle résidant à l'étranger est de retour en 2022, sans toutefois retrouver son niveau d'avant-crise.

Une fréquentation dans les hôtels proche de son niveau de 2019

En 2022, la fréquentation dans les hôtels bretons est pratiquement revenue à son niveau d'avant la crise sanitaire. Avec 7,9 millions de nuitées enregistrées, la fréquentation annuelle est en effet inférieure de 1,4 % à celle constatée en 2019 (-3,4 % en France métropolitaine) ► [figure 1](#). Encore nettement déficitaire sur les quatre premiers mois de l'année 2022, le nombre de nuitées enregistrées en Bretagne dépasse celui d'avant-crise durant le mois de mai et en pleine saison estivale (juillet et août). C'est aussi le cas au niveau national ► [figure 2](#).

Les Côtes-d'Armor tirent particulièrement leur épingle du jeu avec une fréquentation hôtelière en hausse de 3,3 % en 2022 comparée à 2019 ► [figure 3](#). La fréquentation est stable dans le Morbihan (-0,1 %) mais reste en deçà de son niveau d'avant-crise en Ille-et-Vilaine (-1,8 %) et surtout dans le Finistère (-4,9 %). En 2022, les établissements bretoniens concentrent 37,8 % des nuitées d'hôtels passées dans la région, loin devant ceux du Morbihan (23,6 %), du Finistère (23,3 %) et des Côtes-d'Armor (15,2 %).

L'épidémie de Covid-19 a considérablement freiné la venue de la **clientèle non-résidente**. Ainsi, en 2021, cette clientèle représentait moins de 10 % des nuitées dans les hôtels en Bretagne. En 2022, cette part remonte à 14,2 %, un niveau proche de celui observé avant-crise (15,1 % en 2019). Elle diffère d'un département à l'autre, allant de 10,7 % dans le Morbihan à 16,8 % en Ille-et-Vilaine. En France, la part des nuitées de non-résidents est nettement plus importante. Elle était d'un cinquième en 2021 et a grimpé à près d'un tiers en 2022, sans toutefois atteindre les 36,3 % observés en 2018.

En 2022, 44,4 % des nuitées passées dans les hôtels bretons l'ont été dans les établissements classés 3 étoiles, 24,5 % dans les 1 ou 2 étoiles, 22,9 % dans les 4 ou 5 étoiles et 8,2 % dans ceux non classés ► [figure 4](#). La fréquentation est en hausse dans les hôtels haut de gamme (+5,0 % pour les 3 étoiles et +2,8 % pour les 4-5 étoiles), alors qu'elle est particulièrement en berne pour les établissements non classés (-21,0 %). Ces évolutions entre 2021 et 2022 sont à mettre en lien avec une légère augmentation du parc d'établissements haut de gamme et surtout une diminution notable des hôtels moins bien classés (-5,3 % pour les non classés et -6,5 % pour les 1 ou 2 étoiles). Cette tendance à la montée en gamme s'observe également sur l'ensemble du pays avec une augmentation de 2,6 % des nuitées dans les hôtels 4-5 étoiles. En 2022, 29,1 % des nuitées passées en France sont dans des hôtels 4 ou 5 étoiles.

Enfin, comparé à 2021, le **taux d'occupation** dans les hôtels augmente en 2022 quel que soit le mois de l'année. Il se situe à 37,2 % en janvier pour progressivement atteindre 80,4 % en août, puis redescendre à 44,6 % en décembre.

Les campings au-dessus de leur niveau d'avant-crise

En 2022, 13,6 millions de nuitées ont été comptabilisées dans les **campings** bretons. C'est 24,5 % de plus qu'en 2021 et surtout une augmentation de 12,1 % par rapport au niveau d'avant-crise de 2019 ► [figure 5](#). Ces fortes hausses sont supérieures à celles mesurées sur l'ensemble de la France métropolitaine (+20,8 % par rapport à 2021 et +7,5 % par rapport à 2019).

L'augmentation de la fréquentation s'observe dans les quatre départements de la région (de +10,4 % dans le Finistère à +14,0 % dans les Côtes-d'Armor). En 2022, le Morbihan et le Finistère sont de loin les départements bretons accueillant le plus de campeurs avec respectivement 37,0 % et 35,9 % du nombre total de nuitées. Suivent les Côtes-d'Armor avec 17,1 %, tandis que seules 10,0 % des nuitées sont passées en Ille-et-Vilaine, ce département ne totalisant que 4 % de la longueur du littoral breton.

En 2022, la clientèle non-résidente représente près d'un cinquième des nuitées (19,5 %, contre 28,4 % en France métropolitaine). Cette proportion est certes supérieure à celle observée en 2021 (11,6 %) et 2020 (12,9 %), mais elle reste en deçà de 2,1 points de celle de 2019 (21,6 %). C'est particulièrement le cas en Ille-et-Vilaine (-4,6 points).

Les emplacements équipés de mobile-homes, chalets ou bungalows ont un net succès. En 2022, ils totalisent 52,1 % des nuitées effectuées dans les campings, soit 2,4 points de plus qu'en 2019. Cette proportion est encore plus élevée dans le Morbihan (56,8 %), alors qu'elle est nettement moindre dans les Côtes-d'Armor (39,4 %). En France métropolitaine, l'engouement pour ces emplacements équipés est encore plus fort (56,1 % des nuitées) et il est en hausse de 3,1 points depuis 2019.

En 2022, le taux d'occupation dans les campings bretons est de l'ordre de 22 % en avril et mai. Il atteint 30 % en juin, puis grimpe à 64 % en juillet et 74 % en août. Il redescend à 33 % en septembre. Ces taux mensuels d'occupation sont systématiquement plus élevés que ceux constatés pour l'ensemble des campings de France métropolitaine.

Les **autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT)** totalisent en Bretagne 4,3 millions de nuitées en 2022, un chiffre en

augmentation de 5,7 % par rapport à 2019. En France métropolitaine, la fréquentation en 2022 reste légèrement en deçà du niveau atteint en 2019 (-0,6 %).

En Bretagne, la majorité des nuitées sont effectuées en camping

En 2022, les établissements touristiques bretons (hôtels, campings et AHCT) ont comptabilisé 25,8 millions de nuitées, représentant 5,9 % des 439,4 millions de nuitées enregistrées en France (métropolitaine pour les campings). La Bretagne se distingue en totalisant 10,1 % des nuitées en camping, alors qu'elle ne regroupe que 4,4 % des nuitées en AHCT et 3,8 % de celles en hôtel.

Ainsi, les nuitées en camping représentent plus de la moitié (52,8 %) des nuitées passées dans la région, loin devant celles passées en hôtel (30,7 %) ou en AHCT (16,5 %). La répartition est très différente au niveau national, où moins d'un tiers (30,9 %) des nuitées sont effectuées dans les campings et près de la moitié (47,2 %) dans les hôtels.

Un chiffre d'affaires annuel supérieur à celui d'avant-crise

En lien avec le déficit de fréquentation de janvier à avril 2022 par rapport aux mêmes mois en 2019, le chiffre d'affaires de l'hôtellerie bretonne, en euros courants, est en berne en janvier (-20 %) et relativement stable de février à avril ► [figure 6](#). Il rebondit fortement en mai (+22 %) et est supérieur d'environ 7 % en juin et juillet. Lors des mois d'août à novembre, le chiffre d'affaires est nettement plus élevé (entre 13 % et 17 %) pour s'infléchir seulement en décembre (+4 %). En France, l'évolution est similaire avec toutefois une augmentation du chiffre d'affaires plus soutenue au second semestre. Au total en 2022, en euros courants, le chiffre d'affaires des hôtels augmente de plus de 9 % en Bretagne par rapport à celui de l'avant-crise et de 12 % au niveau national.

Dans la restauration, l'évolution du chiffre d'affaires au cours de l'année 2022 comparée à celle de 2019 suit les mêmes tendances que celles de l'hôtellerie dans la région, mais dans des proportions moindres. La baisse la plus marquée est également en janvier (-10 %) et la hausse la plus nette en juillet (+12 %). Au final, le chiffre d'affaires dans la restauration en 2022 augmente de 6 % en Bretagne en euros courants par rapport à l'avant-crise. Là aussi, la progression est plus nette au niveau France (+18 %) grâce à une activité très soutenue lors des deux derniers trimestres. ●

Auteur :
Jean-Marc Lardoux (Insee)

► 1. Nombre de nuitées selon le type d'hébergement

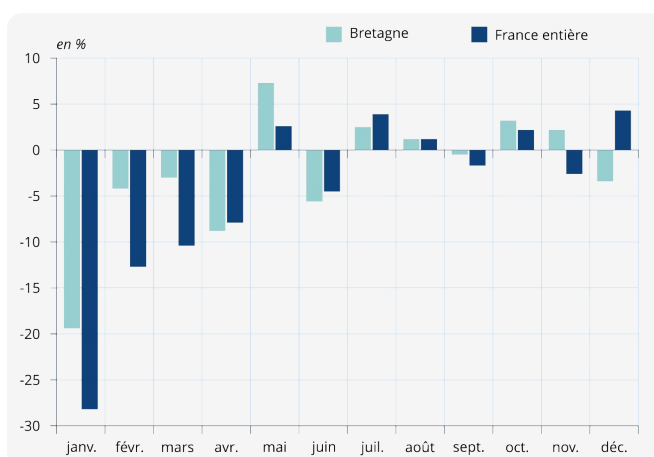
	Bretagne		France métropolitaine	
	Nombre en 2022 (en milliers)	Évolution entre 2019 et 2022 (en %)	Nombre en 2022 (en milliers)	Évolution entre 2019 et 2022 (en %)
Hôtels	7 930	-1,4	207 301	-3,4
Campings	13 641	12,1	135 708	7,5
AHCT*	4 255	5,7	96 343	-0,6

* AHCT : autres hébergements collectifs touristiques.

Note : données définitives.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 2. Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels en 2022 par rapport au même mois de 2019



Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 3. Nuitées dans les hôtels par département

	Nombre de nuitées dans les hôtels		Part de nuitées effectuées par une clientèle non résidente	
	En 2022 (en milliers)	Évolution entre 2019 et 2022 (en %)	En 2022 (en %)	Évolution entre 2019 et 2022 (en points)
Côtes-d'Armor	1 207	3,3	13,7	1,1
Finistère	1 851	-4,9	14,0	-1,4
Ille-et-Vilaine	2 998	-1,8	16,8	-1,3
Morbihan	1 874	-0,1	10,7	-1,0
Bretagne	7 930	-1,4	14,2	-0,9
France entière	211 765	-3,4	32,7	-2,5

Note : données définitives.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 4. Nuitées dans les hôtels selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2022 (en milliers)		Évolution entre 2019 et 2022 (en %)	
	Bretagne	France entière	Bretagne	France entière
1-2 étoiles	1 944	42 335	-7,6	-11,5
3 étoiles	3 521	82 800	5,0	0,0
4-5 étoiles	1 818	61 586	2,8	2,6
Non classés	646	25 044	-21,0	-12,4
Total	7 930	211 765	-1,4	-3,4

Note : données définitives.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 5. Nuitées dans les campings par département

	Nombre de nuitées dans les campings		Part de nuitées effectuées en 2022 par une clientèle non résidente		Part de nuitées effectuées en 2022 sur emplacements équipés (en %)
	En 2022 (en milliers)	Évolution entre 2019 et 2022 (en %)	En 2022 (en %)	Évolution entre 2019 et 2022 (en points)	
Côtes-d'Armor	2 332	14,0	20,7	-2,0	39,4
Finistère	4 892	10,4	22,1	-2,6	53,1
Ille-et-Vilaine	1 367	12,5	35,1	-4,6	52,5
Morbihan	5 050	12,7	12,1	-1,1	56,8
Bretagne	13 641	12,1	19,5	-2,1	52,1
France métropolitaine	135 708	7,5	28,4	-1,7	56,1

Note : données définitives.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

Avertissement

Couverture des saisons touristiques : les données sont collectées de avril à septembre dans les campings, et toute l'année dans les hôtels et les autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT).

En 2020 et 2021, les confinements successifs et restrictions de déplacements durant la crise sanitaire ont perturbé la collecte de l'information sur la fréquentation mensuelle des hébergements :

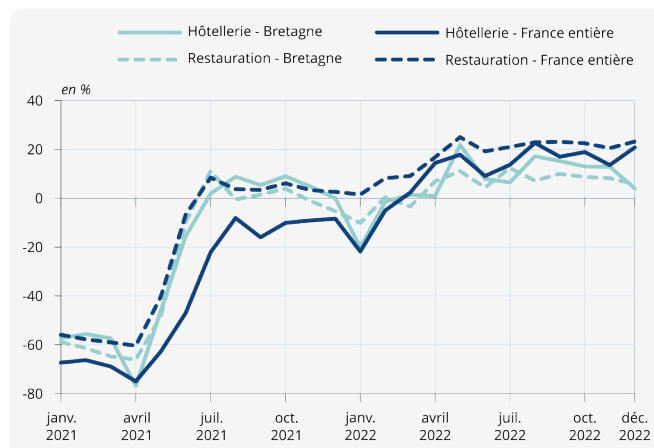
- Hôtel : les données détaillées (catégorie, type de clientèle, département) ne couvrent que la période mai - décembre en 2021. En 2020, la provenance des voyageurs n'est connue que pour la période mai - octobre.

- Camping : la saison touristique 2021 couvre les mois de mai à décembre, celle 2020 couvre les mois de juillet à septembre.

- AHCT : les données 2021 ne couvrent que la période mai - décembre. Les données ne sont pas disponibles sur 2020.

Les calculs d'évolution doivent être réalisés avec précaution.

► 6. Évolution du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration



Notes : l'évolution est calculée par rapport au même mois de 2019. Données en euros courants.

Champ : unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2022, dont l'activité principale n'a pas changé durant cette période.

Source : DGFIP, Insee.

Avertissement

Révision des séries : à partir du 1^{er} janvier 2019, les données des hôtels, des campings et des AHCT non répondants sont imputées au moyen d'une nouvelle méthode, en fonction de leurs caractéristiques. Cette nouvelle méthode d'imputation de la non-réponse tend à revoir légèrement à la baisse le nombre total de nuitées mais n'a pas d'impact sur les évolutions.

Bilan mitigé pour les transports en 2022 : le trafic aérien amorce une reprise, les immatriculations de véhicules repartent à la baisse

En 2022, le trafic aérien poursuit son redressement après deux années marquées par la crise sanitaire. Le nombre de passagers enregistrés dans les aéroports de Bretagne progresse de 37,8 % par rapport à 2021, mais reste moins élevé qu'en 2019.

Le contexte demeure difficile pour les constructeurs automobiles, du fait des problèmes d'approvisionnement persistants à l'échelle mondiale. Les immatriculations de véhicules neufs amorcent une nouvelle baisse, après s'être stabilisées en 2021. Elles reculent de 11,1 % en 2022 et de 27,1 % par rapport à leur niveau d'avant-crise. La transformation du parc automobile se poursuit : en 2022, les voitures à motorisations alternatives représentent le quart des ventes de voitures neuves, comparé à 3 % en 2019.

Le transport routier de marchandises poursuit son repli entamé au début de la crise sanitaire. Il est en baisse de 3,9 % en un an et de 14,4 % en trois ans.

Le trafic aérien entame une reprise

En 2022, le transport aérien continue de se redresser, après la chute drastique de 2020 (-67,0 %) liée aux restrictions mises en place pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. Avec 1,48 million de passagers commerciaux enregistrés dans les aéroports bretons, le trafic aérien progresse de 37,8 % en 2022. Il avait déjà rebondi de 38,6 % en 2021 par rapport à l'année 2020. Le nombre de passagers reste cependant en deçà de celui enregistré en 2019 (-37,0 %). Cette baisse est plus prononcée qu'au niveau national (-19,0 %) ► [figure 1](#).

Le trafic sur les lignes internationales desservies par les aéroports bretons rebondit davantage (+180,4 %) que sur les lignes nationales (+26,3 %). La part des lignes internationales dans l'ensemble du trafic s'établit ainsi à 15,0 % en 2022, après 7,4 % en 2021, mais ne retrouve pas son niveau de 2019 (22,5 % du trafic).

En Bretagne, le trafic aérien sur les lignes à bas coût (*low cost*) poursuit sa reprise en 2022 (+32,5 %), moins fortement qu'au niveau national (+107,0 %). Par rapport à 2019, la baisse est moindre pour les lignes à bas coût (-11,3 %) que pour l'ensemble du trafic ► [figure 2](#). Les lignes à bas coût totalisent ainsi la moitié du trafic régional en 2022 (51,7 %), contre un peu plus d'un tiers en 2019 (36,7 %).

Diminution des immatriculations de véhicules neufs

En 2022, 87 300 véhicules neufs ont été immatriculés en Bretagne, soit 4,4 % de l'ensemble des immatriculations enregistrées en France ► [figure 3](#). Les immatriculations de véhicules neufs diminuent de 11,1 % en 2022 dans la région. Elles avaient marqué un palier en 2021, après la forte baisse de 2020 (-17,9 %). Cette situation s'inscrit dans un contexte toujours difficile pour les constructeurs automobiles. Ces derniers connaissent des problèmes

d'approvisionnement, en particulier de semi-conducteurs, qui perdurent à l'échelle mondiale dans l'industrie automobile. Au total, le nombre de véhicules mis en circulation en 2022 recule de 27,1 % par rapport à l'année 2019 en Bretagne. La baisse est légèrement moins prononcée qu'au niveau national (-29,3 %).

Le repli des immatriculations en 2022 par rapport à 2019 est moins marqué en Ille-et-Vilaine (-23,4 %) que dans les Côtes-d'Armor (-32,5 %). Il est proche de la moyenne régionale dans le Finistère et le Morbihan.

Les ventes de véhicules particuliers représentent 72,3 % des immatriculations de la région en 2022, une part inférieure à celle au niveau national (79,3 %). Le nombre de voitures neuves mises en circulation dans la région recule de 9,2 % en 2022, après un repli de 3,4 % en 2021 et de 20,7 % en 2020 ► [figure 4](#). Par rapport à 2019, le recul atteint -30,4 % en Bretagne, il est de même ampleur que celui observé en France (-30,2 %). Il est plus marqué dans les Côtes-d'Armor (-36,6 %) qu'en Ille-et-Vilaine (-25,5 %).

Dans la région, 16 300 voitures à motorisations alternatives (hybrides rechargeables, gaz et électricité) sont mises en circulation en 2022, dont 10 200 voitures électriques ou à hydrogène. Favorisées par la hausse du prix des carburants, les ventes de voitures à motorisations alternatives constituent désormais le quart (26 %) de l'ensemble des voitures immatriculées en 2022 dans la région. Cette part a considérablement augmenté en trois ans : en 2019, les motorisations alternatives représentaient seulement 3 % des ventes de voitures neuves.

Avec 20 710 immatriculations en 2022, les véhicules utilitaires légers représentent 23,7 % des mises en circulation de la région ; c'est davantage qu'en France (18,1 %). En 2022, les mises en circulation de ce type de véhicules fléchissent de 18,5 % en Bretagne

(-19,3 % en France), effaçant le rebond de 2021. Les immatriculations de véhicules utilitaires sont ainsi inférieures de 17,5 % au niveau de 2019 en Bretagne (-26,8 % en France).

En 2022, 3 219 poids lourds¹ ont été immatriculés dans la région, soit une hausse de 4,6 % par rapport à 2021, un peu plus marquée qu'au niveau national (+0,5 %). En 2022, les poids lourds nouvellement immatriculés sont moins nombreux qu'avant la crise sanitaire, en Bretagne (-15,0 % par rapport à 2019) comme en France (-19,5 %)

Poursuite de la baisse du transport routier de marchandises

En 2022, les marchandises transportées en Bretagne par la route représentent 15,7 milliards de tonnes-kilomètres, un volume en baisse de plus de 600 millions de tonnes-kilomètres en un an (-3,9 %). Ce repli est plus important que celui constaté en France (-1,6 %). En Bretagne, les diminutions les plus importantes concernent les entrées de marchandises (-5,0 %) et le transport intrarégional (-4,4 %), alors que les sorties de marchandises vers les autres régions françaises subissent une moindre baisse (-1,8 %) ► [figure 5](#).

En 2019, le transport routier de marchandises en Bretagne représentait 18,3 milliards de tonnes-kilomètres. Il n'a cessé de diminuer depuis pour au total être en repli de -14,4 % en trois ans ► [figure 6](#). Au niveau national, la baisse entre 2019 et 2022 est beaucoup plus modérée (-1,6 %). ●

Auteurs :

Camille Fontès-Rousseau (Dreal), Jean-Marc Lardoux (Insee)

¹ - Camions, tracteurs routiers et véhicules automoteurs spécialisés lourds destinés à des usages complémentaires au transport (ambulances, bennes à ordures, véhicules incendie...).

Avertissement sur les immatriculations

Les données d'immatriculations sont calculées sur un champ homogène avec les données de parc publiées. Toutes les immatriculations sont prises en compte, à l'exception des immatriculations provisoires et transit temporaire. Des corrections aux séries diffusées en 2022 sur ce nouveau champ ont également été apportées afin de refléter les caractéristiques des véhicules lors de leur première immatriculation. En effet, certains véhicules avaient été dénombrés selon leurs caractéristiques et localisation actuelles qui pouvaient être, dans certains cas, différentes de celles de leur première immatriculation (par exemple, un véhicule utilitaire léger immatriculé en 2015 puis revendu en 2017 comme voiture avait été comptabilisé comme voiture particulière en 2015). Ces véhicules sont désormais reclassés dans leur catégorie initiale.

► 1. Passagers des aéroports par type de ligne

en %

	Bretagne			France entière			
	Passagers 2022 (en nombre)	Évolution 2021-2022	Évolution 2019-2022	Évolution annuelle moyenne 2016-2021 ¹	Évolution 2021-2022	Évolution 2019-2022	Évolution annuelle moyenne 2016-2021 ¹
Lignes nationales ²	1 250 325	26,3	-30,5	-8,6	36,9	-28,1	-10,5
Lignes internationales	222 401	180,4	-57,4	-29,2	127,2	-20,0	-16,1
Transit	9 866	62,4	-68,6	-16,0	41,3	-61,8	-27,3
Total	1 482 592	37,8	-37,0	-11,8	92,6	-19,0	-13,5
dont lignes à bas coût (low cost)	765 903	32,5	-11,3	-2,1	107,0	-1,9	-8,7
Part des lignes à bas coût (low cost) (en %)	51,7	///	///	///	///	///	///

1 : évolution qui aurait été observée pour le trafic passager des aéroports, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

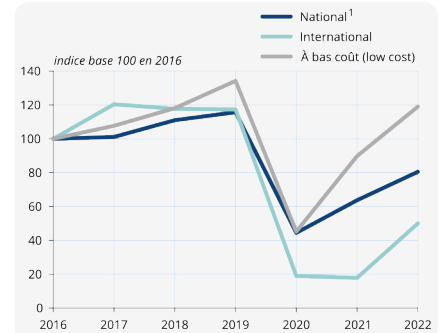
2 : la fréquentation des aéroports français comptabilise les passagers embarqués ou débarqués. Ainsi, tous les passagers ayant effectué un vol national à l'intérieur du périmètre défini (France métropolitaine et DROM) sont comptés deux fois. Par exemple, un passager Bordeaux-Lyon est compté une fois au départ de Bordeaux et une fois à l'arrivée à Lyon.

Note : données brutes.

/// : absence de donnée due à la nature des choses.

Source : Union des aéroports français.

► 2. Évolution du nombre de passagers des aéroports - Bretagne



1 : la fréquentation des aéroports français comptabilise les passagers embarqués ou débarqués. Ainsi, tous les passagers ayant effectué un vol national à l'intérieur du périmètre défini (France métropolitaine et DROM) sont comptés deux fois. Par exemple, un passager Bordeaux-Lyon est compté une fois au départ de Bordeaux et une fois à l'arrivée à Lyon.

Source : Union des aéroports français.

► 3. Immatriculations de véhicules neufs par département et type de véhicule

	Nombre d'immatriculations en 2022			Évolution (en %)			
	Ensemble ¹	Dont véhicules particuliers	Dont véhicules utilitaires légers ²	Dont véhicules industriels à moteur ³	2021-2022	2019-2022	Évolution annuelle moyenne 2016-2021*
Côtes-d'Armor	14 942	10 828	3 513	569	-9,8	-32,5	-2,6
Finistère	23 679	17 475	5 737	424	-10,4	-26,8	-1,8
Ille-et-Vilaine	28 931	20 427	7 031	1 345	-11,1	-23,4	-0,2
Morbihan	19 734	14 355	4 429	881	-12,9	-28,4	-1,0
Bretagne	87 286	63 085	20 710	3 219	-11,1	-27,1	-1,2
France entière	1 988 206	1 576 950	358 893	46 171	-9,9	-29,3	-2,8

1 : y compris immatriculations de transports en commun.

2 : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

3 : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

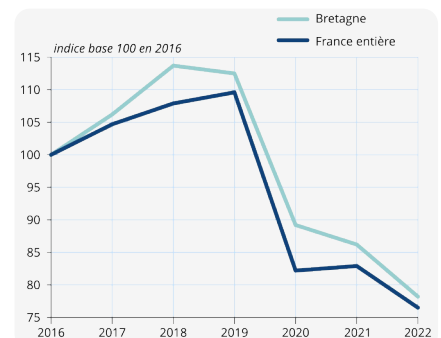
* : évolution qui aurait été observée pour les immatriculations de véhicules neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes.

Champ : les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Ces données ne comprennent pas les véhicules immatriculés en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile de l'État, militaires, ainsi que les immatriculations provisoires (plaques W ou WW).

Source : SDES, Rsvero.

► 4. Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs



Note : données brutes.

Champ : les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Ces données ne comprennent pas les véhicules immatriculés en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile de l'État, militaires, ainsi que les immatriculations provisoires (plaques W ou WW).

Source : SDES, Rsvero.

► 5. Transport de marchandises par la route - Bretagne

en %

	2022 (p) (en millions de tonnes - kilomètres)	Évolution entre 2021 et 2022	Évolution entre 2019 et 2022	Évolution annuelle moyenne entre 2016 et 2021 ¹
Entrées dans la région	5 641	-5,0	-16,8	1,6
Sorties de la région	4 691	-1,8	-18,9	1,1
Intérieur de la région	5 348	-4,4	-7,0	3,6

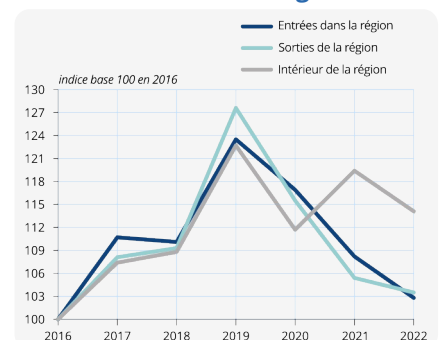
(p) : données provisoires.

1 : évolution qui aurait été observée pour le transport de marchandises par la route, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Champ : France métropolitaine hors Corse. Données hors transport international.

Source : SDES, Enquête Transport routier de marchandises.

► 6. Évolution du transport routier de marchandises - Bretagne



Note : 2022 provisoire.

Champ : hors transport international.

Source : SDES, Enquête Transport routier de marchandises.

Définitions

Synthèse régionale

Heures rémunérées

Le volume d'heures rémunérées correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Ce volume d'heures rémunérées est une composante importante de l'activité économique, même s'il ne la mesure pas directement : d'une part, certaines absences sont considérées comme du travail rémunéré et d'autre part, la rémunération des salariés ne reflète pas toujours les fluctuations de leur productivité.

Emploi salarié

Emploi salarié / Emploi non salarié

Les personnes salariées travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

Les non-salariés travaillent mais sont rémunérés sous une autre forme qu'un salaire.

Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel.

Population active occupée (BIT)

Une personne en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

Intérim / Travail intérimaire / Travail temporaire

L'intérim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

Estimations d'emploi localisées / ESTEL

Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié ».

Correction des variations saisonnières / CVS / Désaisonnalisation

La correction des variations saisonnières permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

Nomenclature d'activités française / NAF

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Chômage et politiques de l'emploi

Activité partielle (chômage partiel)

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (*i.e.* de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (*i.e.* plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Jusqu'en 1995, il existait cinq catégories de demandes ou de demandeurs d'emploi. Les demandeurs d'emploi étaient regroupés en fonction du type d'emploi recherché et non pas en fonction du type d'emploi occupé.

- La catégorie 1 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps plein.
- La catégorie 2 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps partiel.
- La catégorie 3 enregistrait les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée limitée (CDD, mission d'intérim, vacation).
- La catégorie 4 enregistrait les personnes sans emploi et à la recherche d'un emploi mais non immédiatement disponibles (en formation, en arrêt maladie, en congé de maternité).
- La catégorie 5 enregistrait les personnes pourvues d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi, donc non immédiatement disponibles.

De 1995 à fin 2008, les personnes ayant exercé une activité réduite ou occasionnelle de 78 heures ou plus dans le mois précédent étaient exclues des catégories 1, 2 et 3 pour former les catégories 6, 7 et 8. Il existait alors huit catégories.

Chômeur (BIT)

Un chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus :

- sans emploi durant une semaine donnée ;
- disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une

démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un jeune de 16 à 29 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, des dérogations étant possibles.

Contrat d'engagement jeune (CEJ)

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent de la reconnaissance de travailleur handicapé), qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Mis en œuvre à la fois par Pôle emploi et les missions locales depuis le 1^{er} mars 2022, il propose à ces jeunes éloignés de l'emploi un programme d'accompagnement intensif (avec un objectif de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine) et une mise en activité régulière. Le parcours est prévu pour durer de 6 à 12 mois. Le bénéficiaire peut toutefois quitter le dispositif de façon anticipée ou au contraire le prolonger jusqu'à 18 mois maximum. Les jeunes peuvent percevoir une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 520 euros, en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements. Contrairement à la Garantie jeunes qui s'inscrit nécessairement dans un PACEA, le CEJ ne peut pas être concomitant avec un PACEA.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail destiné à permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats, d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale au moyen d'une formation en alternance.

Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Correction des variations saisonnières / CVS / Désaisonnalisation

La correction des variations saisonnières permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

Demande d'indemnisation pour activité partielle

Le dispositif de l'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. L'activité partielle fait l'objet de demandes d'autorisation préalables (DAP) déposées par les établissements souhaitant recourir à l'activité partielle en raison de la crise sanitaire, ainsi que les demandes d'indemnisation (DI). Lors de la phase d'indemnisation, il est possible que le nombre d'heures effectivement consommé soit inférieur à celui qui avait été demandé. L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle sont susceptibles d'être révisées.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits en catégories A, B, C depuis un an ou plus.

Demandeurs d'emploi de très longue durée / DETLD

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

Emplois francs

Expérimenté à partir du 1^{er} avril 2018 puis généralisé à la France entière au 1^{er} janvier 2020, le dispositif d'emploi franc est un dispositif qui permet à un employeur de bénéficier d'une aide financière lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), en CDI ou en CDD d'au moins six mois.

Garantie jeunes

Expérimentée à partir d'octobre 2013 puis généralisée en janvier 2017, la Garantie jeunes est un dispositif à destination des jeunes de 16 à 25 ans révolus, ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) et en situation de précarité. Elle mêle d'une part un accompagnement vers l'emploi et la formation, assuré par les missions locales, et d'autre part le versement d'une allocation mensuelle selon les revenus du jeune. Sa durée initiale est de 9 ou 12 mois, pouvant atteindre 18 mois après renouvellement. La Garantie jeunes est une modalité et une phase d'accompagnement spécifique du PACEA. Au 1^{er} mars 2022, la Garantie jeunes est remplacée par le contrat d'engagement jeune.

Insertion par l'activité économique (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) consiste en un accompagnement dans l'emploi destiné à aider les personnes très éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail. La spécificité du parcours d'insertion consiste à proposer un contrat de travail, doublé d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, de façon à lever les principaux freins d'accès à l'emploi. En complément de l'accompagnement dispensé, les salariés peuvent bénéficier de formations adaptées à leurs besoins.

Démographie d'entreprises

Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Mis en place à partir de 2017, le PACEA est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune en PACEA, destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie.

Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés du secteur non-marchand (CUI-CAE) sont transformés en parcours emploi compétences.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est modulé selon le type de public (PEC « tout public », PEC QPV-ZRR, PEC Jeunes).

Population active (BIT)

La population active au sens du Bureau international du travail (BIT) comprend les personnes en emploi au sens du BIT et les chômeurs au sens du BIT.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Remarque :

Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Taux de chômage (BIT)

Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) et le nombre d'actifs au sens du BIT.

Micro-entrepreneur

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Entreprise individuelle

Une entreprise individuelle est une entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres.

Société

Une société est une entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand : produire des biens ou des services pour le marché (source de profit ou d'autres gains financiers pour ses propriétaires). Elle est la propriété collective de ses actionnaires qui désignent les administrateurs responsables de sa direction générale.

Création d'entreprise

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Défaillance d'entreprise

Une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

Services aux entreprises

Les services rendus aux entreprises regroupent globalement les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien.

Services aux particuliers

Les services aux particuliers se caractérisent par la mise à disposition d'une prestation technique ou intellectuelle principalement à destination des particuliers (ou ménages), même si certains d'entre eux concernent également les entreprises.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Construction

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, dont la construction a été autorisée par un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable.

Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Logement collectif

Un logement collectif (appartement) fait partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Logement individuel

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation.

Tourisme

Tourisme

Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année.

Nuitée

La fréquentation en nuitées correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement touristique. Un couple séjournant trois nuits dans un établissement compte pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

Hôtellerie de plein-air (camping)

Les campings sont destinés à l'accueil de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs. Ils sont constitués d'emplacements nus ou équipés de l'une de ces installations, ainsi que d'équipements communs.

Autres hébergements collectifs touristiques / AHCT

Les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT) sont les résidences hôtelières de tourisme, les villages de vacances et maisons familiales de vacances, les auberges de jeunesse et centres internationaux de séjour, les centres sportifs.

Les résidences de tourisme et villages de vacances représentent plus de 90 % de l'ensemble des AHCT.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.

Transports

Immatriculations de véhicules neufs

Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Les immatriculations provisoires de véhicules neufs (plaques commençant par WW) ne sont pas comptabilisées.

Pour en savoir plus

Synthèse régionale - Contexte national

- **Insee**, « Point de conjoncture du 5 mai 2023 », *Point de conjoncture*, mai 2023.
- **Insee**, « La croissance résiste, l'inflation aussi », *Note de conjoncture*, mars 2023.
- **Mével A., Palaric A. (Insee)**, « Au plus fort de la crise, le marché du travail costarmoricain résiste mais décroche de la tendance régionale en 2022 », *Insee Flash Bretagne* n° 98, juin 2023 (à paraître).
- **Mével A., Palaric A. (Insee)**, « Touché par la crise sanitaire, le marché du travail morbihannais connaît une embellie durable dès l'été 2020 », *Insee Flash Bretagne* n° 96, mai 2023.
- **Mével A., Palaric A. (Insee)**, « Après la crise sanitaire, le marché du travail finistérien rebondit grâce à l'industrie », *Insee Flash Bretagne* n° 95, avril 2023.
- **Mével A., Palaric A. (Insee)**, « L'emploi est resté dynamique en Ille-et-Vilaine malgré les heurts liés à la crise sanitaire », *Insee Flash Bretagne* n° 92, février 2023.

Emploi salarié

- **Insee**, « Au quatrième trimestre 2022, l'emploi salarié augmente de 0,2 % », *Informations rapides* n° 2022-62, mars 2023.
- **Lardoux J.-M., Palaric A. (Insee)**, « 4^e trimestre 2022 : l'emploi augmente et le nombre de demandeurs d'emploi se stabilise », *Insee Conjoncture Bretagne* n° 43, avril 2023.
- **Dreets Bretagne**, « L'intérim en Bretagne au 4^e trimestre 2022 », mars 2023.

Chômage et politiques de l'emploi

- **Dreets Bretagne**, Le marché de l'emploi en Bretagne (*page du site internet*).
- **Dreets Bretagne**, Taux de chômage en Bretagne (*page du site internet*).

Démographie d'entreprises

- **Hofstetter É. (Insee)**, « Le rythme des créations d'entreprises ralentit en 2022 », *Insee Première* n° 1936, février 2023.
- **Banque de France**, « Les défaillances d'entreprises – France • Décembre 2022 », *Stat Info*, janvier 2023.

Bilan annuel des entreprises

- **Banque de France**, « Les entreprises en Bretagne : bilan 2022 et perspectives 2023 », *Tendances régionales*, Hors-série, février 2023.

Commerce extérieur

- **Direction générale des douanes et droits directs**, Le chiffre du commerce extérieur - Bretagne (*page du site internet*).

Agriculture

- **Draaf Bretagne**, « Bilan agricole 2022 - Hausse historique des prix à la production et des intrants », *Agreste Conjoncture* n° 5, avril 2023.
- **Draaf Bretagne**, Conjoncture agricole (*page du site internet*).

Construction

- **Dreal Bretagne**, La construction neuve en Bretagne (Sitadel) (*page du site internet*).

Tourisme

- **Mainguené A., Girard P. (Insee), Castellettifont B. (Banque de France)**, « Été 2022 : une fréquentation touristique au-dessus de son niveau d'avant-crise », *Insee Focus* n° 275, octobre 2022.
- **Dangerfield O. (Insee)**, « Fréquentation touristique estivale en 2022 : les campings au-dessus de leur niveau d'avant-crise », *Insee Focus* n° 280, novembre 2022.
- **Auzet L., Tacon D. (Insee)**, « Saison touristique d'été : la Bretagne, une destination très prisée en 2022 », *Insee Flash* n° 89, novembre 2022.

Transports

- **Dreal Bretagne**, Statistiques transports (*page du site internet*).
- **Union des aéroports français**, « Résultats d'activité des aéroports français 2022 », avril 2023.

Bilan économique 2022

Insee Conjoncture Bretagne n° 44


Juin 2023

En 2021, la Bretagne a connu un net rebond de son activité économique faisant suite à la crise sanitaire du Covid-19. En 2022, l'économie bretonne confirme ce regain de vitalité malgré de forts vents contraires (vague épidémique du variant Omicron, guerre en Ukraine, contexte inflationniste, persistance de difficultés d'approvisionnement et de recrutement).

En 2022, 20 000 emplois nets sont créés en Bretagne et le taux de chômage se maintient à un niveau bas. L'activité augmente dans tous les grands secteurs et le nombre de créations d'entreprises n'a jamais été aussi élevé. Les productions agricoles sont fortement valorisées, la fréquentation touristique dépasse son niveau d'avant la crise sanitaire et le trafic passagers dans les aéroports poursuit son redressement. Toutefois, l'économie bretonne présente également des points de fragilité : un déficit commercial record, des perspectives baissières d'activité dans la construction de logements neufs et une forte tension dans la construction automobile.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur

www.insee.fr

 @InseeBretagne



ISSN 2416-9110
© Insee 2023

